



Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois



RAPPORT ANNUEL

14
15

TABLE DES MATIÈRES

3	Mot du président et de la directrice générale	7	Portrait de notre commission scolaire	8	Réalisations de notre planification stratégique 2010-2015	14	Tableau des honneurs	17	La convention de partenariat : un levier pour la réussite
19	BUT 1 : La diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans	22	BUT 2 : L'amélioration de la langue française	24	BUT 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite chez nos élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage	25	BUT 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements		
26	BUT 5 : Augmentation du nombre d'inscriptions en formation professionnelle	28	Rapport des services administratifs	32	Les résultats financiers 2014-2015 et la situation financière de la CSOB	35	Des écoles et des centres engagés à la réussite des élèves		
36	Exigences législatives et gouvernementales								

* Dans le texte qui suit, la forme masculine est utilisée sans discrimination et simplement pour alléger le texte.

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2014-2015 est une année de fierté et de belles réalisations pour notre Commission scolaire. Malgré les possibilités de changements annoncés dans le système d'éducation au Québec, nous sommes demeurés centrés sur la qualité de nos services et sur notre mission : la réussite des élèves, jeunes et adultes. La diminution du taux de décrochage scolaire, passant de 23 % à 16,9 % est très encourageante. De plus, l'annonce tant attendue des investissements gouvernementaux pour l'agrandissement de notre Centre de formation professionnelle Val-d'Or a permis de mettre de l'avant ce grand chantier de 10 M \$ afin d'accueillir davantage d'élèves et de poursuivre la formation d'une main-d'œuvre de grande qualité.

Déjà cinq ans que nous nous donnons une vision commune, avec notre convention de partenariat et les cinq grands buts fixés par le Ministère afin d'augmenter le taux de diplomation et de qualification à 80 % d'ici 2020. Nous analysons nos résultats systématiquement après chaque étape et nous questionnons nos pratiques pédagogiques tout au long de l'année. Nous sommes fiers du chemin parcouru et nous devons continuer à innover et à travailler ensemble, notamment en communauté d'apprentissage pour amener nos élèves jusqu'à la fin de leur parcours scolaire, en ayant un diplôme ou une qualification en main.

Notre planification stratégique ainsi que notre convention de partenariat permettent d'orienter et d'évaluer nos actions afin qu'elles aient un impact significatif sur la réussite éducative de nos élèves jeunes et adultes. Notre personnel est engagé en vue d'atteindre les objectifs et accompagner nos 6 000 élèves dans leur parcours scolaire. Aussi, nous devons poursuivre la mobilisation de tous les acteurs : l'élève, la famille, le personnel et aussi les membres de la communauté pour instaurer un discours commun sur l'importance de l'école et d'avoir un diplôme pour son avenir.

Nous remercions les membres de notre personnel enseignant, professionnel et de soutien ainsi que les gestionnaires et les commissaires, qui par leurs actions, s'assurent d'offrir les meilleurs services éducatifs à nos élèves. En terminant, nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport annuel qui présente nos résultats, nos défis et nos réalisations de la dernière année scolaire.



Gaétan Gilbert
Président



Johanne Fournier
Directrice générale



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

VOS COMMISSAIRES EN 2013-2014

*Membres du comité exécutif



Gaëtan Gilbert*
Président du conseil
des commissaires



Janik St-Pierre*
Vice-présidente du conseil
des commissaires
Val-d'Or (Belvédère)



Ruth Tremblay
Cadillac, Rivière-Héva, Malartic



Guylaine Filion*
Senneterre, Senneterre
Paroisse et Belcourt



Sylvie Boucher*
Val-d'Or (Dubuisson - Lemoine)



Cindy Picard
Val-d'Or (Lac-Blouin - centre-ville)



Martin Côté
Val-d'Or (Paquinville et Fatima)



Steve Paquet
Secteur Val-d'Or (Sullivan et Jacola)



Nancy Girard
Val-d'Or (Val-Senneville-Vassan)



Sylvie Hébert*
Val-d'Or (Bourlamaque-Louvicoourt)



Christiane Richard
Commissaire représentante des
parents du primaire



Guy St-Amant*
Commissaire représentant des
parents du secondaire



Mélanie Bédard
Commissaire représentant des
parents d'élèves HDAA

Depuis les élections scolaires du 2 novembre 2014, le conseil est formé d'un président, de 9 commissaires élus et de 3 commissaires-parents qui veillent à la réalisation de la mission de la Commission scolaire. Les modifications à la Loi sur les élections scolaires ont amené des changements importants au sein du conseil : le président est désormais élu au suffrage universel par tous les électeurs du territoire de la Commission scolaire, le nombre de commissaires est passé de 17 à 9 et l'ajout d'un commissaire-parent pour représenter les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le conseil a pour mission d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en offrant des services éducatifs qui répondent aux besoins et aux préoccupations de notre milieu.

Le rôle du commissaire est :

- d'écouter les demandes des parents et des citoyens et les soumettre au conseil;
- de prendre des décisions pour assurer la qualité des services éducatifs des écoles et des centres;
- d'assurer la répartition équitable des ressources, en fonction des besoins particuliers des écoles et des centres, pour donner les mêmes chances de réussite à tous nos élèves;
- de promouvoir les réussites de nos écoles, nos centres de formation et de notre système public d'éducation.

QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL

Au cours de l'année 2014-2015, le conseil des commissaires a notamment :

- Adopté les orientations budgétaires, le budget d'investissement et les états financiers de la Commission scolaire;
- Adopté la composition et déterminer les délégués aux différents comités du conseil : exécutif, gouvernance et éthique, vérification et ressources humaines;
- Procédé à l'élection de la vice-présidence du conseil et à la nomination d'une direction générale adjointe;
- Adopté le protocole d'entente avec le Centre de réadaptation La Maison;
- Adopté une résolution d'appui au Conservatoire de musique de Val-d'Or;
- Adopté une résolution d'appui pour le projet de tours de télécommunication du GIRAT;
- Adopté une résolution en réaction à la proposition ministérielle de regroupement de commissions scolaires;
- Adopté des ententes avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour des études sectorielles en formation mines et travaux de chantier ainsi que pour l'élaboration de matériel de soutien à l'éducation des adultes (volet Autochtones)
- Adopté un protocole d'entente avec la municipalité de Rouyn-Noranda pour l'aménagement d'une bibliothèque municipale/scolaire à l'école Louis-Querbes de Cadillac
- Procédé au renouvellement de l'entente avec la municipalité de Rivière-Héva pour la bibliothèque municipale-scolaire de l'école Charles-René-Lalande,
- Adopté la Politique concernant le code d'éthique professionnelle;
- Adopté la Politique concernant l'attribution et la gestion des contrats;
- Adopté la déclaration de services à la population;

- Adopté une demande de prorogation de la planification stratégique et de la convention de partenariat 2010-2015;
- Adopté les critères d'inscription 2015-2016 et le calendrier scolaire;
- Adopté les grilles tarifaires du transport scolaire, des services de garde et des services aux dineurs 2015-2016;
- Adopté les plans d'effectifs du personnel et la structure du personnel d'encadrement;
- Procédé à l'évaluation de la directrice générale;
- Octroyé les différents contrats d'une valeur de 100 000 \$ et plus.

LES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Différents comités du conseil des commissaires travaillent sur des dossiers particuliers :

LE COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DES ÉLUS SCOLAIRES POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE NOS ÉLÈVES

En novembre 2014, le Ministre de l'éducation, du Loisir et du Sport déposait une proposition de redécoupage des commissions scolaires dans tout le Québec. Le scénario déposé prévoyait que les commissions scolaires au Québec passeraient de 72 à 46, et en Abitibi-Témiscamingue, les cinq commissions scolaires devaient être regroupées au sein de deux entités. Dès lors, le conseil des commissaires a multiplié les représentations auprès de la députation régionale et des bureaux

du Ministre de l'éducation, demandé des appuis de ses partenaires et a démontré qu'il n'y avait pas de réelles économies à faire avec ces fusions notamment étant donné l'étendue de notre territoire. Notre préoccupation demeure d'assurer des services éducatifs de qualité aux élèves, équitables et accessibles. Selon nous, ce projet éloignait les décisions du milieu et pouvait mettre en péril la réussite des élèves. Avec satisfaction, ce projet de fusion a été mis de côté en septembre 2015. Cependant, la révision de la gouvernance scolaire est toujours attendue.

LES ÉLUS RENDENT COMPTE À LA POPULATION

Dans le cadre de son cinquième Grand Rendez-vous CSOB avec la population, le 18 février 2015, le conseil des commissaires présentait les résultats de son rapport annuel 2013-2014 devant près d'une centaine de personnes. Cette rencontre est l'occasion privilégiée pour parler d'éducation et mettre en lumière les faits saillants et les défis de la Commission scolaire et de ses établissements. Des échanges sur différents thèmes ont été réalisés en petits groupes en vue d'améliorer la réussite et la persévérance chez nos élèves.

NOS PARTENAIRES DE LA RÉUSSITE

Lors du Grand Rendez-vous, le conseil a aussi reconnu et souligné l'importante contribution d'un acteur au développement de la persévérance scolaire et à la valorisation de l'éducation. La Commission scolaire a choisi de remettre le Prix Partenaire de la réussite 2015 aux services de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-l'Or et des différentes villes et municipalités du territoire : Malartic, Senneterre, Rivière-Héva, Val-d'Or et de la Ville de Rouyn-Noranda (secteur Cadillac). Les services de sécurité incendie sont des partenaires dynamiques et dévoués à améliorer la qualité de vie des jeunes de notre communauté et contribuent à offrir aux élèves un environnement sain et sécuritaire. Les services de sécurité incendie s'impliquent activement dans nos milieux en organisant et en participant à de nombreuses activités de prévention, en plus de faire connaître leur profession et allumer des passions chez nos élèves.

LES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents est formé d'un représentant de chaque école de la Commission scolaire. Ce comité a pour fonction de promouvoir la participation des parents et de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents et de lui donner son avis sur diverses questions.

Les faits saillants 2014-2015 :

- formation sur les budgets d'école;
- consultations sur le calendrier scolaire et les critères d'inscription,
- participation et organisation des Rendez-vous RAP;
- participation au congrès de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- information sur la classe de maternelle 4 ans à temps plein, les saines habitudes alimentaires, les frais exigés aux parents, le passage primaire-secondaire et les différentes voies de formation au secondaire menant à la qualification ou à la diplomation;
- présentation du Service d'accueil, de conseil, de références et d'accompagnement (SARCA) et bilan de ses interventions;
- information sur l'état de situation des commissions scolaires; le contexte politique, la gouvernance scolaire et les annonces de regroupement de commissions scolaires;
- échanges et partage sur la réussite des garçons;
- rencontre avec le conseil des commissaires.

Accompagner les parents dans leur rôle avec les Rendez-vous RAP

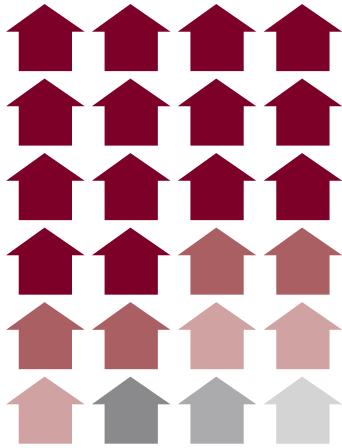
Le comité de parents organise depuis plusieurs années les conférences des Rendez-vous RAP (Ressources Action Parent) pour soutenir les parents dans l'accompagnement de leur enfant. Les trois conférences présentées l'an dernier ont porté sur la gestion du stress et des émotions chez les enfants et les adolescents, le développement de l'image corporelle et le rôle des différents acteurs pour contrer l'intimidation.

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Ce comité, prévu par la Loi sur l'instruction publique, est très actif et dynamique au sein de notre Commission scolaire. Il donne son avis sur les services éducatifs offerts aux élèves HDAA et vise l'amélioration des services. Depuis les élections scolaires de novembre 2014, les parents d'élèves HDAA sont représentés au conseil des commissaires pour une première fois. Le comité HDAA est représenté au comité de parents de la CSOB. Chaque année, une activité est tenue en octobre pour mieux comprendre les besoins de la clientèle ainsi que pour recruter les parents intéressés à être membres du comité. Un plan d'action est élaboré par le comité pour informer, soutenir, améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une différence, aider à trouver les bons outils ou tout simplement, répondre aux questionnements. En 2014-2015, les rencontres du comité ont porté notamment sur les plans d'intervention, le rôle du personnel de soutien et professionnel auprès des élèves et le trouble du spectre de l'autisme.



UN PARC IMMOBILIER COMPOSÉ DE **24** BÂTIMENTS

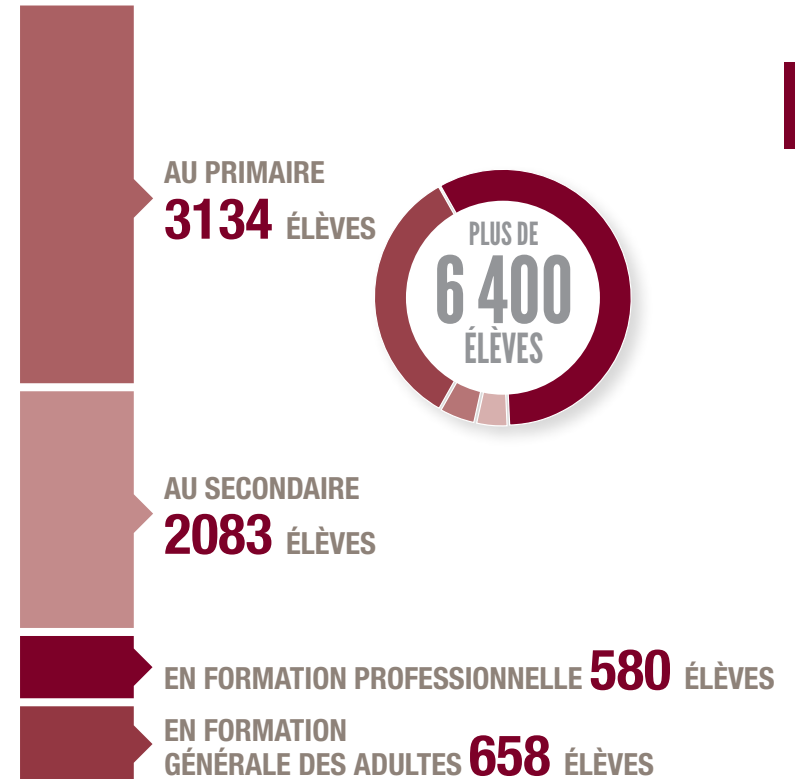
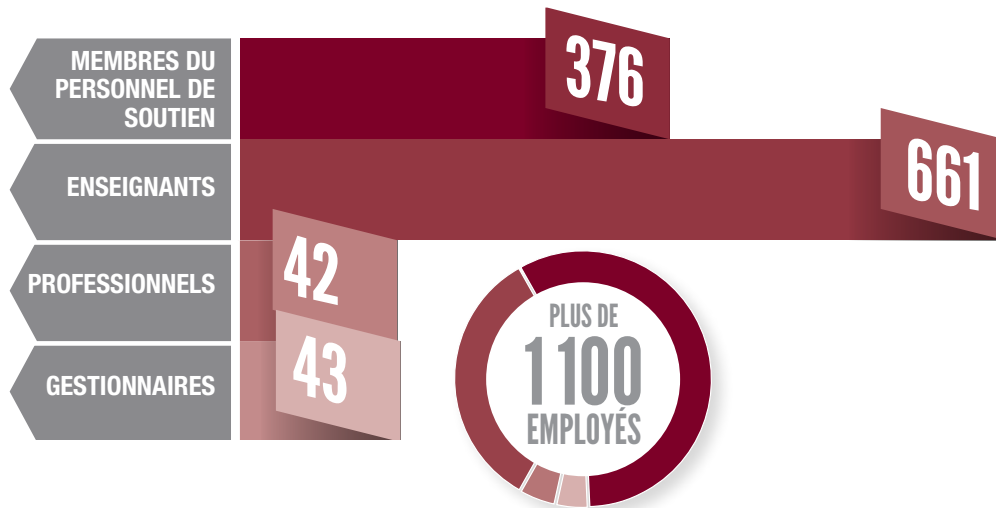


- 14** écoles primaires
- 4** écoles secondaires
- 3** centres de formation générale des adultes
- 1** centre de formation professionnelle
- 1** centre administratif
- 1** établissement regroupant des services jeunesse entre autres le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est.

PORTRAIT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE

UN BUDGET TOTAL DE
74 M \$

80 % DU BUDGET EN SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES
5 % EN COÛTS ADMINISTRATIFS



NOTRE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015

Sous le thème « Apprendre sans limites », la planification stratégique se poursuit jusqu'en 2015. Elle réaffirme la mission première de notre organisation, soit d'offrir et d'assurer à nos élèves jeunes et adultes l'accès à des services éducatifs de qualité les menant à une qualification ou à une diplomation à la fin de leur parcours scolaire.

La Commission scolaire, en complémentarité avec ses établissements, s'engage à offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires pour la réussite éducative des élèves.

Chacun de nous, parent, membre du personnel et de la communauté, avons le pouvoir d'agir sur la persévérance scolaire. La réussite, c'est l'affaire de tous!



FAITS SAILLANTS ET RÉALISATIONS

ORIENTATION

01

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA COLLABORATION DE TOUS LES ACTEURS

L'ÉLÈVE LE PERSONNEL LES PARENTS LA COMMUNAUTÉ

DES PLANS POUR FAVORISER LE TRANSPORT ACTIF

Dans le cadre du projet *À pied, à vélo, ville active*, cinq écoles de la Commission scolaire ont obtenu un plan de déplacements sécuritaires des élèves de leur école primaire ou un plan de stationnements de vélos pour leur école secondaire. Ce projet, coordonné en région par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, vise à favoriser le transport actif chez nos élèves et à contribuer à l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire au sein de nos écoles. La sécurité des élèves, l'adoption de saines habitudes de vie et la modification des déplacements des enfants et des parents aux alentours de l'école sont au cœur de cette démarche. Plusieurs partenaires se sont associés à la démarche : MLS et Associés, architectes, la Ville de Val-d'Or, la Ville de Rouyn-Noranda (secteur Cadillac), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et la Sûreté du Québec.



En mars 2015, des élèves de l'école Sainte-Marie ont expérimenté le PiedBUS, un « autobus pédestre » qui vise à encourager les jeunes à marcher jusqu'à l'école, sous la supervision d'un adulte bénévole. L'école Des Explorateurs à Malartic a aussi mis en œuvre un projet pilote de quelques semaines s'intitulant Trottribus.

DIFFÉRENTES INITIATIVES POUR INSPIRER DES ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES

Le Colloque Carrières de l'école secondaire Le Transit, la Journée Carrière offerte aux élèves de 5^e secondaire sur notre territoire, les présentations de métiers et de motivateurs du Groupe Impact Scolarisation aux élèves de 3^e secondaire sont plusieurs initiatives qui visent à soutenir la persévérance scolaire et à développer des aspirations professionnelles. De plus, 380 élèves de 4^e secondaire ont participé dans le cadre de la Semaine minière 2015 à une activité de géocache leur permettant de découvrir le monde minier et les différents métiers dans ce secteur (environ 70).

DES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS PORTEURS

La Commission scolaire est fière des projets mobilisateurs autour de la réussite des élèves qui permettent de tisser des liens durables avec la communauté et de développer l'altruisme envers les personnes âgées. Les échanges avec nos aînés favorisent de grands apprentissages de vie, de savoir-être et de savoir-faire du même coup. Le projet de stages Ados-aînés à l'école secondaire La Concorde, la création d'œuvres pour les personnes âgées réalisées par l'école Des Explorateurs, la rentrée scolaire « Retour dans le temps » à l'école Charles-René-Lalande ne sont que quelques exemples de projets qui ont lieu au cours de la dernière année. Plusieurs élèves ont également participé à une exposition intergénérationnelle présentée dans le cadre du Salon des générations de l'Abitibi-Témiscamingue à l'automne 2014.

UN PREMIER SOUPER TOURNANT POUR FAVORISER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE DANS NOTRE MILIEU

En mars 2015, le Club Entrepreneurs Étudiants du Centre de formation professionnelle Val-d'Or a lancé un premier souper tournant entrepreneurial, invitant les jeunes de 16 à 35 ans à venir rencontrer et échanger avec douze entrepreneurs locaux. Cette formule originale, pour développer la culture entrepreneuriale et le réseautage, a permis de créer des liens avec des entrepreneurs et d'en apprendre sur le démarrage, le fonctionnement ainsi que le développement de leur entreprise. Les participants ont eu la chance d'obtenir de judicieux conseils auprès d'entrepreneurs de différents secteurs d'activités. Plusieurs partenaires financiers se sont associés pour soutenir la réalisation de cette première expérience à Val-d'Or.

NOUVEAUTÉ : L'ULTIMATE POUR FAIRE BOUGER NOS ÉLÈVES

Une centaine de disques volants ont été offerts à nos écoles primaires et secondaires par la Ligue Ultimate Vallée-de-l'Or pour permettre de faire bouger nos élèves ainsi que de démystifier ce sport. Les enseignants en éducation physique ont ainsi été invités à initier les élèves au Ultimate, ce sport collectif et mixte utilisant un disque (*frisbee*). L'esprit du jeu est positif et permet de beaux apprentissages pour les élèves, puisque c'est un sport autoarbitré où les incidents sont réglés directement par les joueurs sur le terrain. Aussi, deux équipes Intrépides ont officiellement été formées à la Polyvalente Le Carrefour, ce qui représente une belle alternative de sport à pratiquer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

FAITS SAILLANTS ET RÉALISATIONS

ORIENTATION 02

LE SOUTIEN, LA FORMATION ET L'ENCADREMENT DU PERSONNEL

La Commission scolaire a la responsabilité de soutenir son personnel pour faire face à ses défis de qualification et de diplomation. Le développement professionnel et les plans de formation des établissements sont soutenus chaque année par le Service des ressources éducatives et le Service des ressources humaines. Un perfectionnement collectif est également dispensé à chaque année, regroupant l'ensemble du personnel.

Du personnel formé en fonction de ses besoins

- Formation sur le continuum en lecture ciblant les stratégies efficaces pour les élèves en lecture et en écriture pour près de soixante-dix enseignants en 2014-2015;
- Démarche individuelle et collective de développement professionnel en vue de soutenir l'insertion professionnelle : encadrements du Ministère, gestion de classe, caractéristiques de la défavorisation, pratiques efficaces liées aux principales difficultés d'apprentissage et utilisation responsable des médias sociaux;
- Formation sur le leadership pédagogique pour les directions d'établissement;
- Formation sur l'éveil à la lecture en service de garde, visant à stimuler les cinq sens chez l'enfant;
- Formation portant sur la saine alimentation, les allergies, l'anaphylaxie et les intolérances alimentaires au personnel des services de garde et surveillants d'élèves.

FAIRE PLACE AUX COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES

Le Service des ressources éducatives a accompagné les milieux pour le développement d'une communauté d'apprentissage professionnelle avec les équipes-écoles. Les cibles retenues ont été les pratiques pédagogiques, le décloisonnement, le suivi des résultats en lecture et écriture des élèves ainsi que les profils de lecteurs.

CONFÉRENCE POUR MIEUX INTERVENIR SUR L'INTIMIDATION

Tous les intervenants de la Commission scolaire ont assisté à la présentation de Mme Francine Bélair s'intitulant « Si l'intimidation était une solution ». Cette conférence a mis en évidence l'importance de la relation maître-élève pour l'apprentissage, la reconnaissance des besoins de l'élève, la prévention, le soutien et l'accompagnement à offrir tant à l'intimidé qu'à l'intimidateur.

LA RÉGION UNIE POUR PARTAGER ET ARRIMER LES COMPÉTENCES

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois était l'hôte en novembre 2014 du Colloque pédagogique régional de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, coorganisé avec la Commission scolaire de la Baie-James. Plus de 625 personnes ont participé à cet événement d'ampleur tenu à la Polyvalente Le Carrefour sous le thème rassembleur « Unir, partager et arrimer nos compétences ». Le colloque offrait plus de 80 ateliers aux différents intervenants du milieu scolaire visant à acquérir de nouvelles connaissances, échanger sur leurs pratiques et partager leur expertise afin de favoriser une plus grande réussite. Des ateliers portant sur les nouvelles technologies de l'information et des communications, l'aide à l'apprentissage, la lecture, l'écriture, la collaboration école-famille, l'adaptation scolaire, les plates-formes d'échanges en formation générale des adultes et l'accompagnement des élèves en formation professionnelle ne sont que quelques exemples des activités offertes.



NOS ÉCOLES SONT CULTURAT

Dans le cadre du mouvement « CULTURAT » lancé dans toute la région, plusieurs projets ont été mis en œuvre dans nos écoles pensons notamment à la passerelle bleue à l'école Saint-Philippe, au projet des mines à l'école Notre-Dame-de-Fatima et à son nouvel aménagement paysager devant l'école, au jardinage de fleurs bleues à l'école Chanoine-Délisle et à la mise en valeur des divers projets artistiques à la Polyvalente Le Carrefour. De plus, deux projets mobilisateurs, l'un au primaire et l'autre au secondaire, s'inscrivant dans ce mouvement régional CULTURAT, ont été réalisés grâce à l'entente-cadre avec la Ville de Val-d'Or et le Ministère de la Culture et des Communications, pour des collaborations avec le milieu scolaire. Ces projets de création ont permis aux élèves de participer à l'embellissement de leur milieu de vie et de l'espace public par les arts.

DES CLÔTURES COLORÉES POUR EMBELLIR SON MILIEU DE VIE

Trois écoles primaires ainsi que le Centre de formation générale des adultes L'Horizon ont participé à un projet de décoration de clôture de leur cour d'école. Réalisées en collaboration avec l'artiste professionnelle Micheline Plante, les œuvres ont été créées à partir de tissus récupérés dans le cadre des activités de fin d'année scolaire. La réalisation de ce projet d'œuvre collective a permis l'engagement et de belles collaborations, notamment par l'accompagnement des parents bénévoles, du personnel enseignant et des élèves plus grands qui ont joué un rôle de tuteurs.

NOS PETITS DU PRÉSCOLAIRE PARTICIPENT À UNE EXPOSITION

Plus de 370 élèves du programme Passe-Partout et de la maternelle des écoles primaires de Val-d'Or sont fiers d'avoir participé, avec leurs diverses créations artistiques, à l'exposition « Trente-cinq/quinze » des pompiers et policiers de Val-d'Or.

AU PAYS DE L'OR BLEU

C'est avec beaucoup de fierté que les écoles secondaires ont unis leurs efforts pour créer la plus grande œuvre collective de l'Abitibi-Témiscamingue. Réalisée par plus de 400 élèves des écoles secondaires, cette œuvre grandiose intitulée « Au pays de l'or bleu » regroupe plus de 150 silhouettes réalisées en 2015. Installées à la porte d'entrée de notre belle région, ces silhouettes ajoutent de la couleur au décor et seront vues par des milliers de personnes chaque année. Le travail d'équipe entre les élèves et la coopération entre les enseignantes en arts plastiques des différentes écoles sont des éléments importants qui se dégagent de cette œuvre.



PARTENAIRE D'ÉVÈNEMENTS MAJEURS POUR LE RAYONNEMENT DE NOTRE COMMUNAUTÉ

La Ville de Val-d'Or a accueilli au cours de l'année 2014-2015 la 32^e Finale régionale des Jeux du Québec ainsi que la 47^e édition du Tour de l'Abitibi; deux événements d'ampleur qui mettent en valeur notre territoire. La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est fière d'être partenaire majeure de ces événements en rendant disponible ses établissements et les équipements sportifs nécessaires au cours des journées de compétition. Les participants à ces événements sportifs reconnus et rassembleurs sont de beaux exemples de dépassement de soi et persévérance pour nos élèves. D'autre part, la Commission scolaire est fière d'avoir contribué à l'organisation du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue présenté à Val-d'Or et de la participation de ces 5000 élèves lors de l'évènement.

INNOVATION : UNE PREMIÈRE FORMATION MINIÈRE À DISTANCE - FMTM

Le Centre de formation professionnelle Val-d'Or doit être à l'avant-garde afin d'offrir de la formation qui répond aux besoins et aux attentes de l'industrie minière. C'est pourquoi, en mars dernier, le CFP s'associait avec l'Institut national des mines (INMQ) pour lancer un projet pilote qui permet d'expérimenter les possibilités de la formation à distance pour le programme de Formation des formateurs¹ offert par le Centre national des mines du CFP Val-d'Or. Cette nouvelle avenue technologique permet une plus grande flexibilité pour les entreprises et permettra de répondre à la demande de formation sur le plan régional, provincial et international. Pour mettre de l'avant ce projet pilote de l'INMQ, plus de 100 000 \$ et deux années de travail ont été investis et des partenariats ont été développés entre l'INMQ, le CFP Val-d'Or, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et les Productions Balbuzard. Différentes plateformes sont utilisées pour offrir une formation optimale, conviviale pour les apprenants, qui facilitent la conciliation travail-études.

- Plus de 360 élèves inscrits dans l'un des quatre programmes de formation minière; Forage au diamant, Extraction de minerai, Forage et dynamitage et Conduite de machines de traitement du minerai;
- Plus de 670 personnes formées au Service aux entreprises dans différents domaines (Forage sous terre, Formation modulaire du travailleur minier, Formation des formateurs);
- Accueil de 19 élèves internationaux inscrits dans un programme du CFP Val-d'Or en provenance de 11 pays différents;
- Implantation d'un programme d'alternance travail-études en Forage et dynamitage;
- Partenariats avec 12 entreprises minières au Québec pour soutenir concrètement la formation dans le secteur minier;
- Nouvelle entente avec lamgold division Westwood pour offrir la formation en Extraction de minerai;
- Renouvellement des ententes alternance travail-études avec les compagnies minières;
- Investissement gouvernemental de 281 470 \$ afin d'acquérir de nouveaux équipements spécialisés pour le programme d'études en Forage et dynamitage.

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CFP VAL-D'OR

En 2014-2015, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a confirmé à la Commission scolaire des investissements de 10 M \$ pour réaliser les phases 1 et 2 de son projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre de formation professionnelle Val-d'Or. Ce projet permettra d'améliorer les services de nos programmes en formation minière et d'optimiser la formation avec la venue de nouveaux services tels qu'un centre de recherche et développement incluant une bibliothèque et une vidéothèque pour les différents programmes. Ce projet contribuera sans aucun doute au développement de notre région, par la formation d'une main-d'œuvre d'une grande qualité. Les travaux de construction sont en cours et l'ouverture des nouvelles installations est prévue à l'automne 2016.



¹ La Formation des formateurs s'adresse aux formateurs en entreprise souhaitant se perfectionner et à tous les nouveaux formateurs accrédités par le comité d'accréditation à enseigner la formation modulaire du travailleur minier (FMTM).

FAITS SAILLANTS ET RÉALISATIONS

ORIENTATION 05

LA MOBILISATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA QUALIFICATION DE NOS ÉLÈVES PAR UN ENGAGEMENT POLITIQUE DES ÉLUS SCOLAIRES

- Réalisation d'une campagne de la rentrée scolaire et participation à une conférence de presse régionale d'Action Réussite;
- Reconnaissance des acteurs du milieu économique et social de notre territoire qui contribuent à soutenir la persévérance scolaire de nos élèves par le Filon, le Millénium, le Miroir et le Prix Partenaire de la réussite;
- Publications sur notre page Facebook CSOB pour valoriser l'éducation et la persévérance scolaire auprès de la population;
- Collaborations avec l'Équipe MRC de la Vallée-de-l'Or sur la persévérance scolaire pour les Journées de la persévérance scolaire et la campagne de préparation aux examens.

PLUS DE 100 PERSONNES PARTICIPENT À LA COURSE DE LA PERSÉVÉRANCE 2015!

Le 3 mai 2015, plus de 100 coureurs et 7 enfants ont participé à la course de la persévérance organisée en mai 2015 par les élèves de 1^{re} secondaire du programme Terre des jeunes de l'école secondaire Le Transit. Rappelons qu'une formule différente était mise de l'avant pour cette course qui s'est déroulée au Chalet de la Forêt récréative à Val-d'Or. L'organisation de cette course est aussi un moyen pour mobiliser les élèves autour d'un projet commun qui permet de développer des habiletés entrepreneuriales.

NOS ELUS MOBILISES : L'ÉDUCATION DOIT DEVENIR LA GRANDE PRIORITÉ!

La rentrée scolaire est un moment privilégié pour se mobiliser et faire valoir l'importance de l'éducation dans notre communauté. Pour le retour en classe en septembre 2014, c'est un message de la rentrée passionné et inspirant qui a été partagé avec l'ensemble du personnel et de la communauté. Les élus municipaux et les députés ont lancé un discours commun sur l'importance d'avoir des jeunes qualifiés et diplômés pour assurer le développement de notre région. Les parents, les partenaires, les élus, tous doivent s'allier pour favoriser la persévérance scolaire des élèves jeunes et adultes.



LES LAURÉATS DES PRIX DE LA PERSÉVÉRANCE

FILON DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



remis à une entreprise par la Chambre de commerce de Val-d'Or, Gala des entreprises 2015 :

IGA EXTRA FAMILLE PELLETIER

MIROIR DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



remis à une personne significative par le Conseil Territorial jeunesse d'Abitibi-Est à l'occasion du Gala des miroirs :

MADAME YOLETTE ALFRED

MILLÉNIUM DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



remis à une entreprise par la Corporation de développement économique de Senneterre, au Gala des Milléniums 2015. Le Millenium « Persévérance scolaire » a été décerné à Restaurant Le Matéo.

RESTAURANT LE MATÉO

PRIX PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE



Malartic, Rivière-Héva, Cadillac



Senneterre



Ville de Val-d'Or



Services de sécurité Incendie MRCVO

remis par la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois à un partenaire qui a à cœur l'éducation et se soucie de l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la communauté. Lors du Grand Rendez-vous 2015, les services de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-l'Or et des différentes villes et municipalités du territoire : Malartic, Senneterre, Rivière-Héva, Val-d'Or et de la Ville de Rouyn-Noranda (secteur Cadillac) ont remporté cet honneur.

LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

Prix régional au Concours québécois en entrepreneuriat- Primaire 1^{er} cycle

remis à la classe de 1^{re} année de Mme Marysol Rocheleau, de l'école Sainte-Marie pour son projet iNote.



Prix régional au Concours québécois en entrepreneuriat- Coup de cœur du jury et Prix Michel Séguin de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue

remis à la classe de 5^e et 6^e année de Marie-Ève Brière, à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, pour leur projet « La cantine Le coin des petits gourmands ». La cantine est un projet entrepreneurial, pédagogique et écologique, géré complètement par les élèves. Les apprentissages pédagogiques très concrets en classe sont toujours en lien avec la cantine et favorise une plus grande réussite des élèves.



Prix Partenariat école, famille et communauté - Mention du jury

remis par l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue au projet *Un jardin à l'école* de l'école institutionnelle Chanoine-Delisle. Ce projet permet aux 320 élèves d'apprendre les rudiments du jardinage, guidés par une hortultrice de la Ville de Senneterre. Le jardin scolaire est utilisé comme une plateforme d'apprentissage et un moyen de promouvoir de saines habitudes de vie à la maison.



Médaille de bronze de l'Ordre du mérite scolaire, Fédération des commissions scolaires du Québec

remise à Denis Lamontagne pour son implication exceptionnelle au développement de l'éducation et de la culture musical sur notre territoire. Musicien et enseignant passionné, il est le cofondateur de l'Harmonie Le Vent de l'Or au secondaire, et est aussi l'initiateur de l'Harmonie au primaire. Visionnaire et extrêmement impliqué sur le plan musical, il contribue par son enseignement à transmettre son savoir-faire et son amour de la musique à la relève musicale de Val-d'Or.



TABLEAU DES HONNEURS

Prix Essor régional du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

remis au projet L'Harmonie au primaire qui permet d'initier les élèves, dès le primaire, au monde musical en leur donnant la chance de jouer d'un instrument à vent et d'être accompagné de façon spéciale dans leur pratique. Ce projet réalisé en partenariat par la Commission scolaire, le Conservatoire de musique de Val-d'Or et la Banque Nationale permet de créer un engouement pour la musique, développer la culture musicale et favoriser une relève musicale dans notre MRC.



TABLEAU DES HONNEURS

Défi génie inventif – Deux fanions pour l'école secondaire Le Transit!

L'école secondaire Le Transit a remporté les honneurs lors de la compétition régionale du Défi Génie inventif.

Les lauréats du 1^{er} cycle : Dérick Gagnon, médaillé d'or, l'équipe de Anne Artero et Koralie Villeneuve, médaillée d'argent et Samuel Carrier, médaillé de bronze.

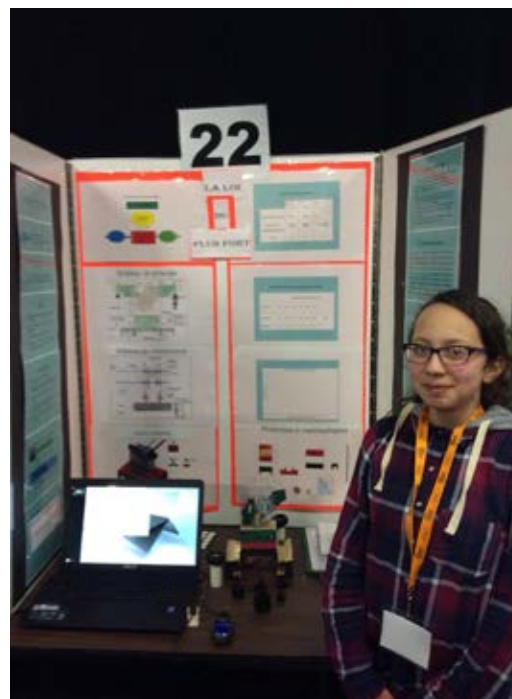


Les lauréats du 2^e cycle : Samuel Audet et Derek Vallière, de l'école secondaire Le Tremplin ont remporté la médaille d'or et participé à la finale québécoise



Finale régionale de l'Expo-Science 2015 :

Lauréate Aya Zire, élève de l'école secondaire Le Transit avec son invention « La loi du plus fort » et participation à la Finale provinciale en Outaouais.



LA CONVENTION DE PARTENARIAT : UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE

La convention de partenariat est **un engagement établi entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission scolaire** jusqu'en 2015. Elle vise à accroître la réussite scolaire de nos élèves, en axant nos actions sur cinq grands buts. Les écoles et les centres se sont dotés d'une convention de gestion et de réussite en lien avec les buts fixés.

En tenant compte du portrait de notre territoire, des cibles de travail et des actions ont été identifiées pour atteindre des résultats bien précis. L'analyse des actions et le suivi annuel des résultats visent à permettre une plus grande réussite des élèves.

L'objectif du Ministère est d'atteindre 80 % de qualification et de diplomation d'ici 2020.



5 GRANDS DÉFIS D'ICI 2015

POUR CHACUN DES 5 BUTS, NOUS PRÉSENTONS DANS LES PAGES SUIVANTES LES ACTIONS RÉALISÉES LES PLUS MARQUANTES DE L'ANNÉE : DES NOUVEAUTÉS, DES FAITS SAILLANTS ET DES ACTIONS EN CONTINUITÉ.

BUT 1

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

- Objectif 1 : Augmenter de 10% le taux de diplomation et de qualification sur un parcours de 7 années d'études.
- Objectif 2 : Diminuer le taux de décrochage
- Objectif 3 : Suivre le taux de réussite de la cohorte des élèves qui termineront en 2020

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Objectif 1 : Améliorer les résultats en écriture

BUT 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE CHEZ NOS ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

- Objectif 1 : Diminuer le pourcentage d'élèves ayant comme résultat entre 55% et 65% au bilan en français et en mathématique.

BUT 4

L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

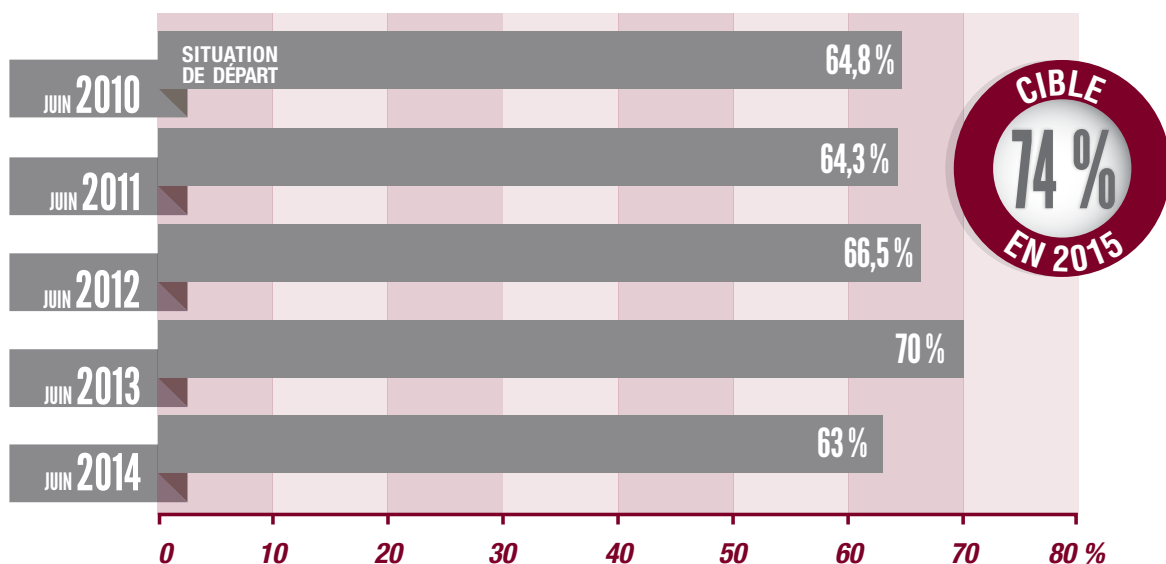
- Objectif 1 : Prévenir et traiter la violence à l'école

BUT 5

AUGMENTATION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

- Objectif 1 : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans
- Objectif 2 : Valoriser et promouvoir la formation professionnelle

OBJECTIF 1 - AUGMENTER DE 10 % LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION SUR UN PARCOURS DE 7 ANNÉES D'ÉTUDES.



Le MELS a fixé à 80 % le taux de diplomation et de qualification de nos élèves terminant leurs études secondaires en juin 2020.

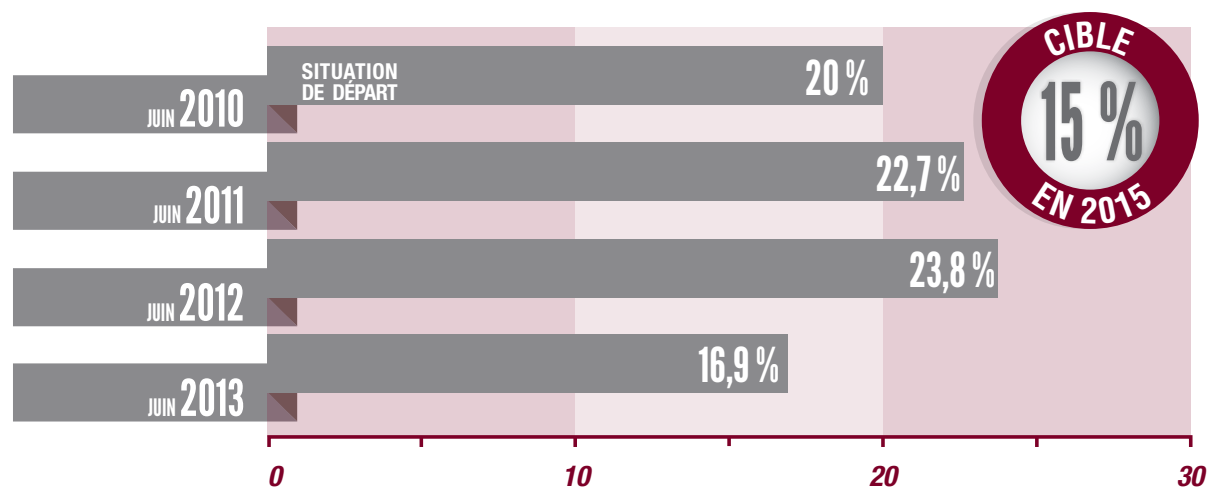
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Le taux de diplomation et de qualification a connu une diminution de 7 % en juin 2014 comparativement à 2013. L'analyse de ces derniers résultats se poursuit pour ajuster et corriger les actions en place afin d'atteindre notre cible de 74 %.

ACTIONS
RÉALISÉES

- Échantillonnage des épreuves de fin d'année en lecture et mathématique (2,4e,6e année du primaire et 2e, 3e, et 5e secondaire) afin d'identifier les difficultés de nos élèves et offrir le perfectionnement nécessaire à notre personnel.
- Accompagnement des équipes-écoles sur leur plan de formation en français et en mathématique par les professionnels des services éducatifs;
- Réalisation du plan de formation de la Commission scolaire pour harmoniser les pratiques pédagogiques au primaire et au secondaire;
- Accompagnement des équipes-écoles pour l'utilisation des technologies en aide à l'apprentissage.
- Poursuite de la formation sur l'anxiété créée en partenariat avec le CISSS, bonifiée par la création de capsules Web lors de la période d'examens;

OBJECTIF 2 - DIMINUER LE TAUX DE DÉCROCHAGE



INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Une diminution importante de 6,9 % nous indique que nous sommes dans la bonne voie pour atteindre la cible de 15 % en 2015. Nous sommes satisfaits de constater que les actions réalisées ont eu des impacts positifs sur notre taux de décrochage. Nous poursuivons nos efforts pour réduire le nombre d'élèves qui abandonnent l'école.

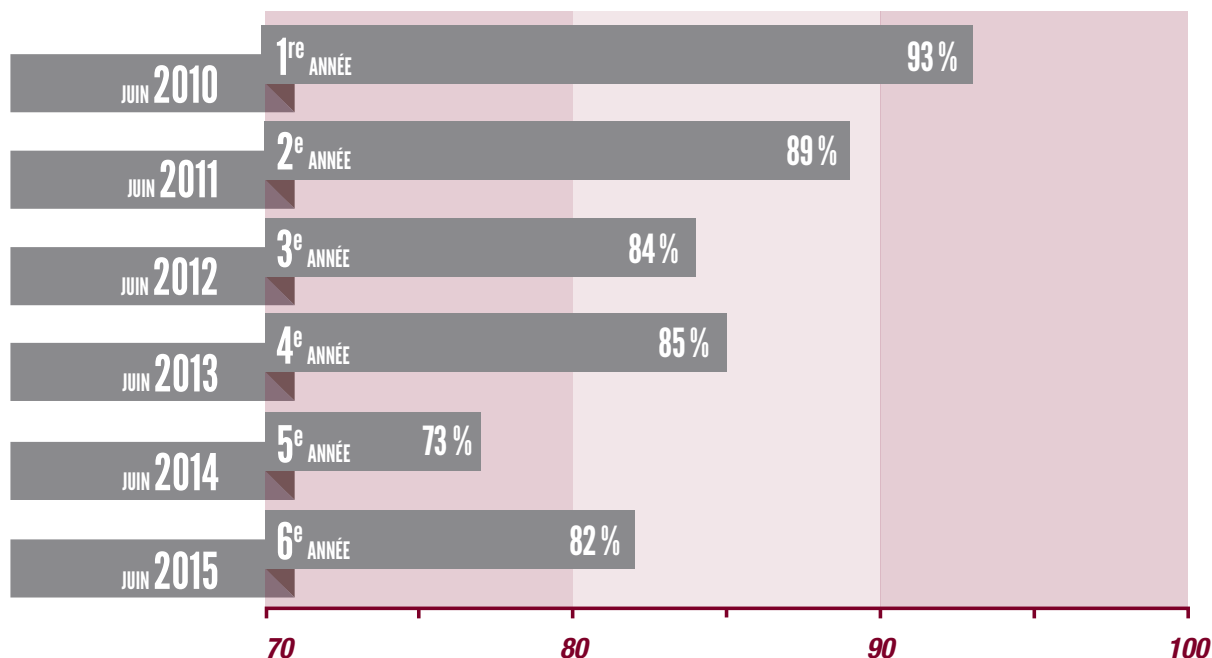
ACTIONS
RÉALISÉES

- Éveil à la lecture et à l'écriture à la maternelle et au service de garde;
- Apprentissage de la lecture en priorité au primaire et au secondaire;
- Journées d'accueil et activités pour favoriser la transition du primaire au secondaire;
- Suivi systématique des résultats des élèves au secondaire et interventions auprès des élèves vulnérables;
- Promotion de la formation professionnelle auprès des élèves jeunes et adultes;
- Campagne de valorisation sur l'importance de la préparation aux examens de fin d'année scolaire.

Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) auprès des décrocheurs

Ce service offert à toutes les personnes de 16 ans et plus qui désirent retourner aux études ou sur le marché du travail a rencontré 96 nouveaux clients en 2014-2015. Au cours de la dernière année, une attention particulière a été portée aux élèves de moins de 20 ans ayant décroché des études. Depuis les débuts de ce service en 2008, le conseiller en formation du SARCA a rencontré plus de 580 personnes afin de leur offrir différentes avenues de scolarisation ou de les orienter vers divers services offerts dans la communauté en vue d'améliorer leur situation.

OBJECTIF 3 - SUIVRE LE TAUX DE RÉUSSITE EN LECTURE DE LA COHORTE DES ÉLÈVES QUI TERMINERONT EN 2020



La lecture est un prédictateur de réussite. La Commission scolaire et les écoles assurent un suivi rigoureux des résultats de ces élèves qui ont commencé leur 1^{re} année en septembre 2009 et qui termineront en 2020, afin de les amener vers une qualification ou une diplomation.

Le taux de réussite représente le pourcentage d'élèves qui ont obtenu la note de passage, soit 60 % et plus.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

En juin 2015, le taux de réussite en lecture (60 % et plus) des élèves de 6^e année se situe à 82 %. Les élèves ont ainsi terminé leur primaire avec une belle remontée, comparativement à 2014. L'amélioration de la compétence à lire est un gage de réussite pour leur passage au secondaire.

ACTIONS RÉALISÉES

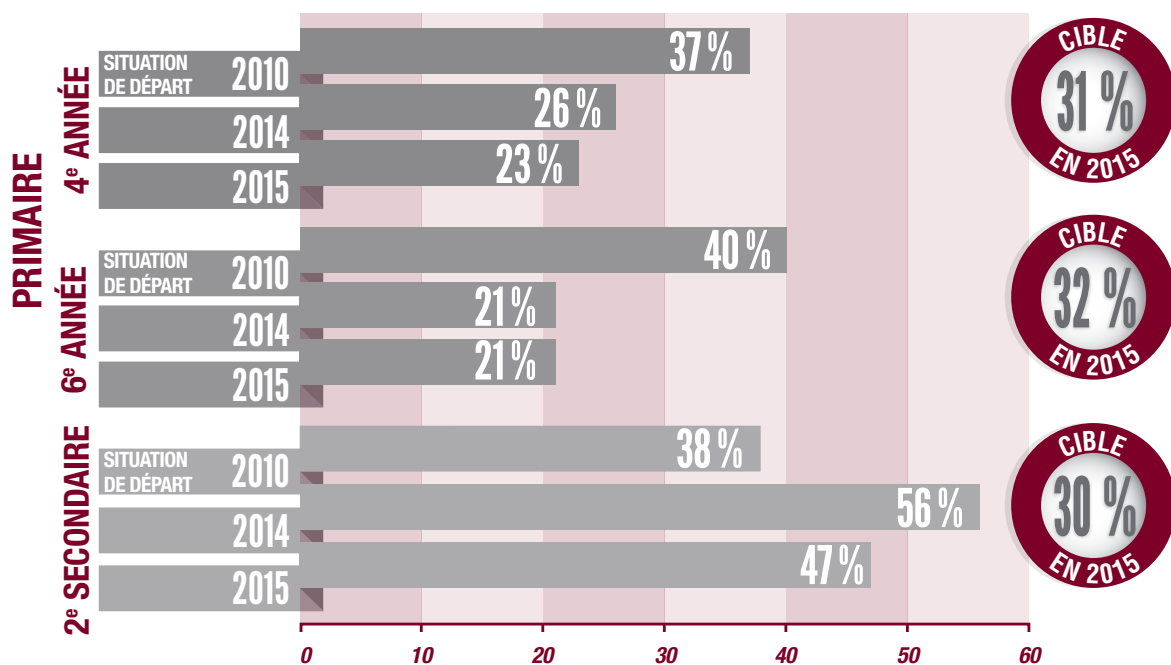
- Poursuite de la formation sur le continuum en lecture au primaire et au secondaire;
- Arrimage entre le primaire et le secondaire sur les stratégies en lecture;
- Accompagnement des écoles primaires pour l'enrichissement des bibliothèques scolaires offrant des collections répondant aux intérêts des garçons et des filles.

QU'EST-CE QUE LE CONTINUUM EN LECTURE?

Le continuum en lecture permet aux enseignants de développer des stratégies d'observation du développement de la compétence à lire, de s'approprier le profil des lecteurs et de mettre en œuvre des pratiques de lecture variées et efficaces en lien avec la littérature jeunesse. Il permet d'expérimenter des pratiques de gestion de classe différenciées et de s'approprier des stratégies d'intervention adaptées aux besoins des élèves.

OBJECTIF 1 - AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN ÉCRITURE

1.1 OBJECTIF VISÉ : Diminuer le pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins en écriture, en 4^e, 6^e année et secondaire 2.



INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS AU PRIMAIRE :

Les résultats des élèves de 4^e et de 6^e année sont très satisfaisants puisqu'au cours des cinq dernières années le nombre d'élèves ayant 65 % et moins en écriture a diminué et nos cibles sont bien atteintes.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS AU SECONDAIRE :

En 2^e secondaire, le pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins en écriture, a augmenté par rapport à notre situation de départ, mais s'est amélioré si l'on compare à 2014 (56 %). Nos écoles secondaires poursuivent un suivi serré auprès de leurs élèves qui présentent de grandes vulnérabilités en écriture.

ACTIONS
RÉALISÉES

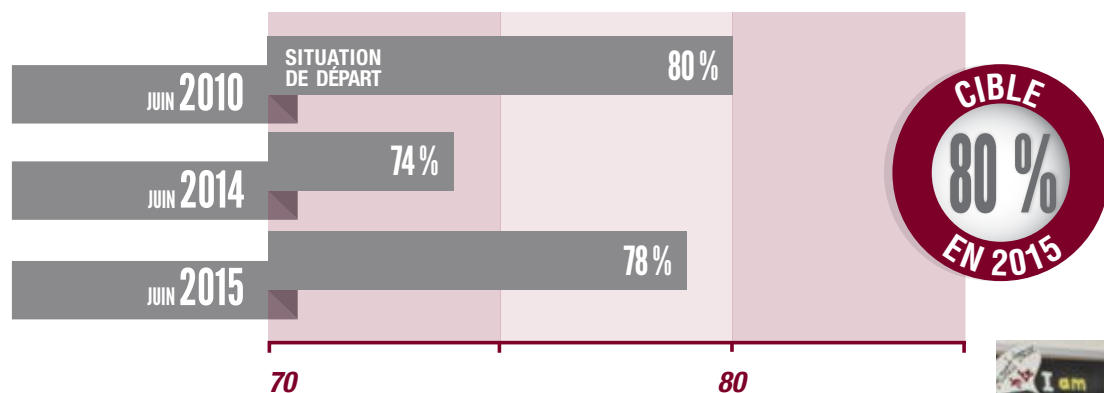
- Formation auprès des enseignants du préscolaire sur la littérature jeunesse;
- Formation sur l'orthographe à tout le personnel enseignant du primaire afin de développer des pratiques d'enseignement efficaces visant l'apprentissage, la mémorisation, la rétention et le transfert des mots;
- Élaboration de la formation *Classes de mots* pour le 2^e cycle du primaire, visant la sémantique, la morphologie et la syntaxe afin d'amener l'élève à construire les phrases et maîtriser l'orthographe;
- Présentation de l'approche *Bistro littéraire* afin de favoriser l'autonomie des élèves à lire et écrire une panoplie de textes pour répondre à leur besoin de communiquer;
- Formation sur la lecture au secondaire offerte aux enseignants du premier cycle du secondaire afin de poursuivre les pratiques efficaces mises en place dans l'application du continuum en lecture et faciliter la transition primaire-secondaire.

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN ÉCRITURE

1.2 OBJECTIF VISÉ : Augmenter le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en écriture à l'épreuve ministérielle.



INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Le résultat de la dernière année est encourageant nous observons une augmentation de 4 % du taux de réussite entre 2014 et 2015. Différentes actions sont mises en place avec les équipes-écoles afin d'apporter des ajustements dans les stratégies d'enseignement afin d'augmenter la réussite.

ACTIONS RÉALISÉES

- Accompagnement par la conseillère pédagogique en français sur des stratégies en écriture afin d'améliorer l'orthographe d'usage et grammaticale;
- Regroupement des enseignants de français de 5^e secondaire pour le partage d'expertise et la mise en commun des pratiques efficaces;
- Arrimage entre les enseignants des pratiques d'évaluation;
- Analyse des résultats après chaque bulletin en ajustant les services aux élèves vulnérables.

RA 14-15

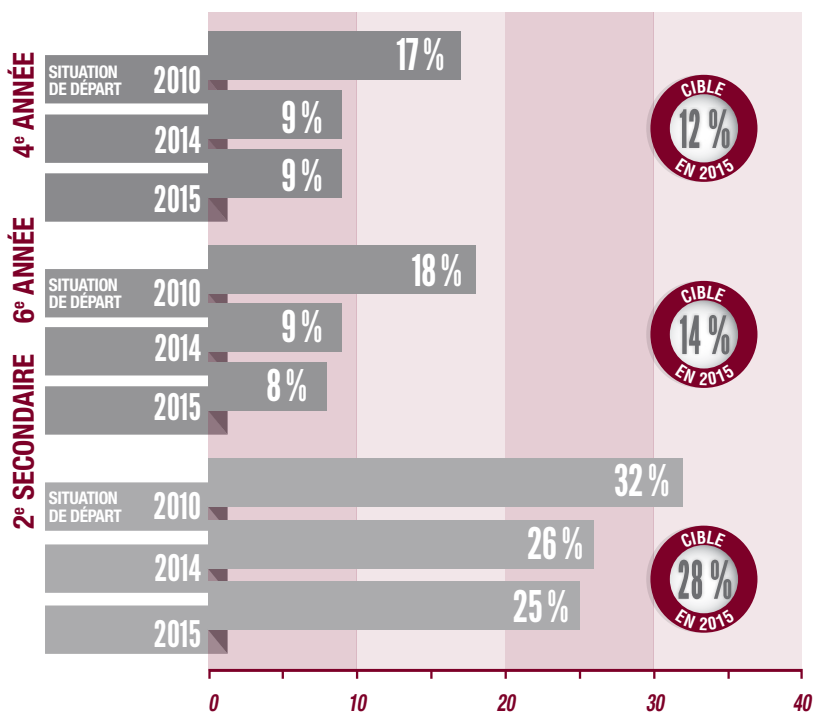
23



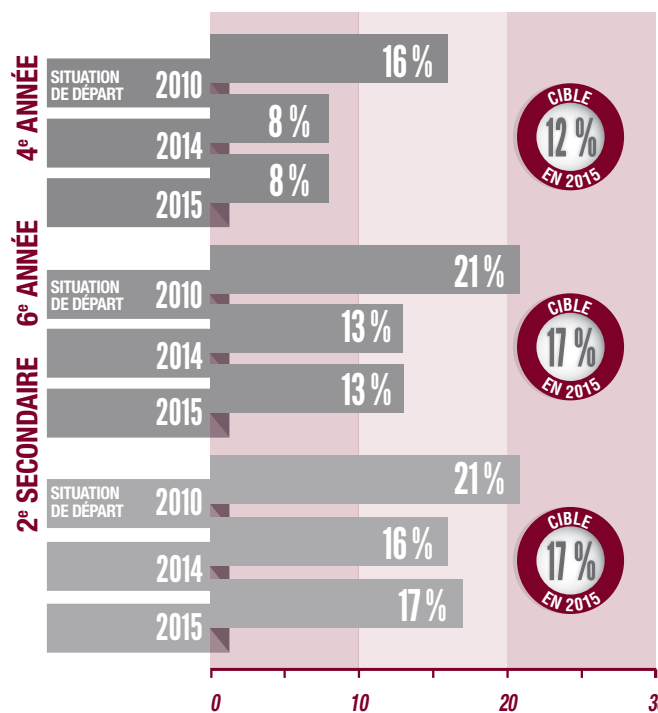
OBJECTIF 1 : DIMINUER LE POURCENTAGE D'ÉLÈVES AYANT COMME RÉSULTAT ENTRE 55 % ET 65 % AU BILAN EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUE.

ACTIONS RÉALISÉES

FRANÇAIS



MATHÉMATIQUE



- Services spécialisés pour ces élèves par des interventions spécifiques et ciblées;
- Implantation d'une banque informatisée (REGARD) contenant les aides technologiques utilisées par les élèves afin d'en faciliter la gestion, le repérage ainsi que les prêts;
- Formation portant sur la connaissance et la compréhension des élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA);
- Mise à jour des connaissances et des interventions auprès des élèves ayant un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Autant en français qu'en mathématique, nous sommes très satisfaits d'avoir atteint nos différentes cibles. Par les résultats au bilan de français et en mathématiques, nous constatons que les interventions auprès des élèves vulnérables ont permis d'améliorer leur réussite. Le défi demeure de diminuer le pourcentage d'élèves vulnérables et nous poursuivons un suivi serré auprès de ces élèves.

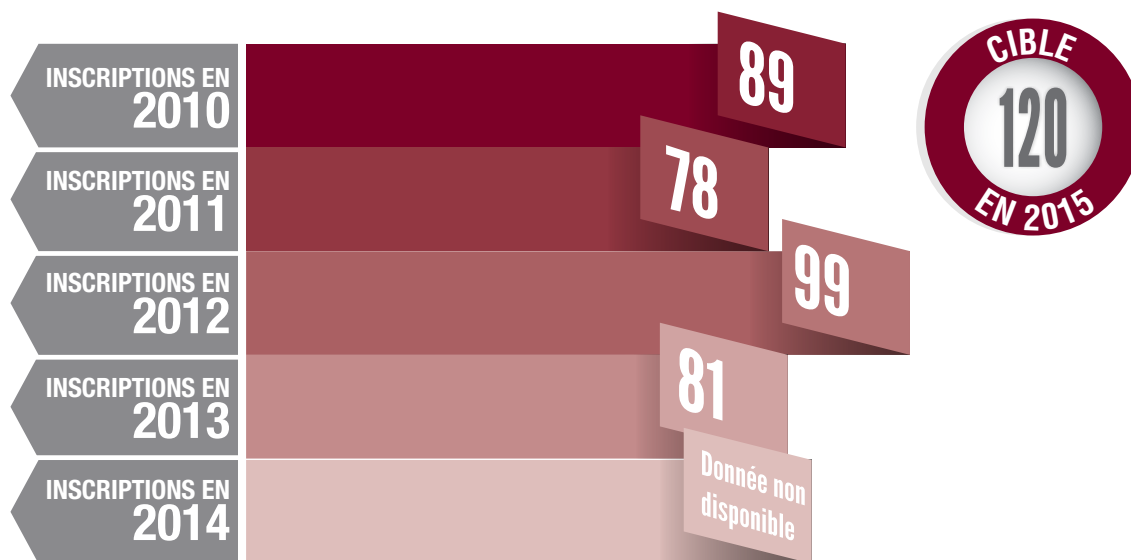
OBJECTIF 1 : PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



ACTIONS
RÉALISÉES

- Sondages auprès des élèves portant sur l'intimidation et le sentiment de sécurité en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Conférence et ateliers pour enrichir les pratiques de l'ensemble du personnel afin mieux intervenir sur des situations de violence et d'intimidation;
- Ateliers de formation pour les surveillants au secondaire sur le désamorçage des confrontations, la surveillance active, les relations avec les adolescents, des stratégies et techniques d'intervention et l'analyse des cas d'urgence;
- Conférences auprès des membres du personnel et des élèves sur l'utilisation responsable d'Internet : empreinte numérique, sécurité et protection des données personnelles sur les réseaux sociaux, cyberintimidation;
- Formation pour tout le personnel des services de garde et surveillants d'élèves portant sur la résolution de conflits en utilisant le processus de médiation;
- Poursuite de la formation continue du personnel des services de garde et surveillants d'élèves dans les écoles primaires sur la surveillance active, le yoga, les jeux dans la cour d'école en hiver;
- Mise en place d'ateliers d'éveil à la lecture pour les élèves du préscolaire en service de garde;
- Amélioration des aires de jeux dans plusieurs cours d'école au primaire afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire.

OBJECTIF 1 : AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE, ÂGÉS DE MOINS DE 20 ANS



ACTIONS
RÉALISÉES

- Journées portes ouvertes pour les élèves du primaire, du secondaire et de la formation générale des adultes;
- Stages d'exploration professionnelle en soirée dispensés dans tous les programmes de formation professionnelle;
- Initiation à la formation professionnelle pour les jeunes de 15 et 16 ans inscrit au Pré-DEP afin de susciter leur intérêt et leur faire découvrir les différents programmes offerts au CFP;
- Programme de concomitance entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle;
- Identification, dans les conventions de gestion et de réussite de chaque école primaire et secondaire, d'actions ciblées pour la promotion de la formation professionnelle.

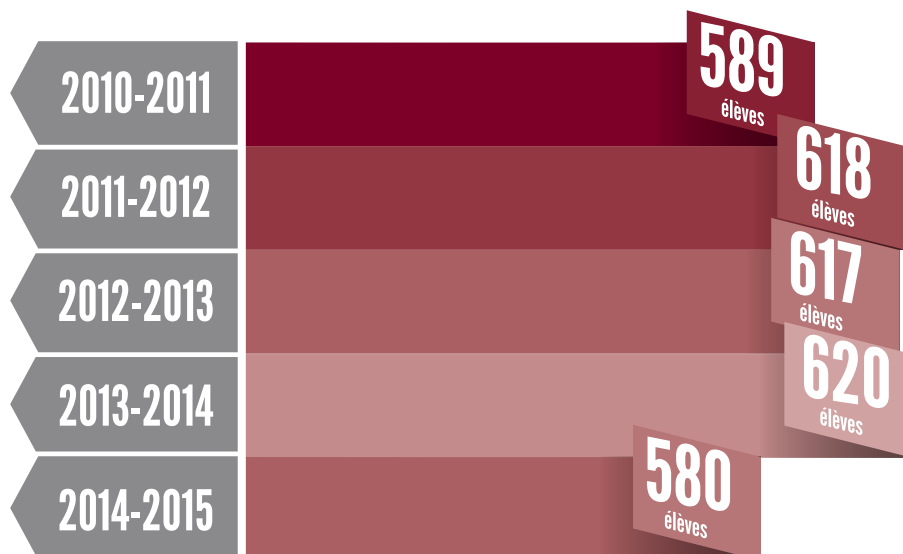
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Les données 2014 n'étant pas disponibles, il nous est impossible de connaître l'état de situation pour les élèves inscrits ayant moins de 20 ans. Par ailleurs, le CFP poursuit ses efforts pour déployer différentes stratégies de promotion de ses programmes et atteindre la cible de 120 inscriptions en 2015. Le taux de participation aux stages d'exploration professionnelle par les élèves du secondaire et de la formation générale des adultes connaît une légère augmentation, ce qui démontre l'intérêt grandissant à s'inscrire en formation professionnelle.

JOURNÉES PORTES OUVERTES DESTINÉES AUX ÉLÈVES DE 6^E ANNÉE

En mai 2015, les élèves de 6^e année de nos différentes écoles primaires, ont eu la chance de réaliser une visite guidée du Centre de formation professionnelle Val-d'Or et de participer à différents ateliers techniques afin de découvrir les différentes possibilités de métiers. Lors de ces journées portes ouvertes, des élèves en coiffure, secrétariat, dessin industriel, dessin de bâtiment, mécanique automobile, carrosserie et vente-conseil ont été mis à contribution pour faire vivre une journée enrichissante et mémorable aux élèves visiteurs.

OBJECTIF 2 : VALORISER ET PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS :

Après avoir connu trois années avec plus de 600 élèves, tous âges confondus, le Centre de formation professionnelle Val-d'Or a connu une diminution de 40 élèves en 2014-2015. Les efforts vont s'accroître sur le recrutement de nouveaux élèves.

ACTIONS
RÉALISÉES

- Campagne publicitaire dans les médias traditionnels et les médias sociaux sur les programmes offerts;
- Réaménagement du temps de formation au programme de coiffure afin de favoriser la rétention des élèves;
- Poursuite de l'alternance travail-études dans le programme Mécanique automobile;
- Recrutement d'élèves internationaux dans les différents programmes;
- Table de concertation entre les directions d'écoles secondaires, la formation générale des adultes et le CFP pour promouvoir la formation professionnelle auprès des élèves et du personnel.

RA 14-15

27

CSOB

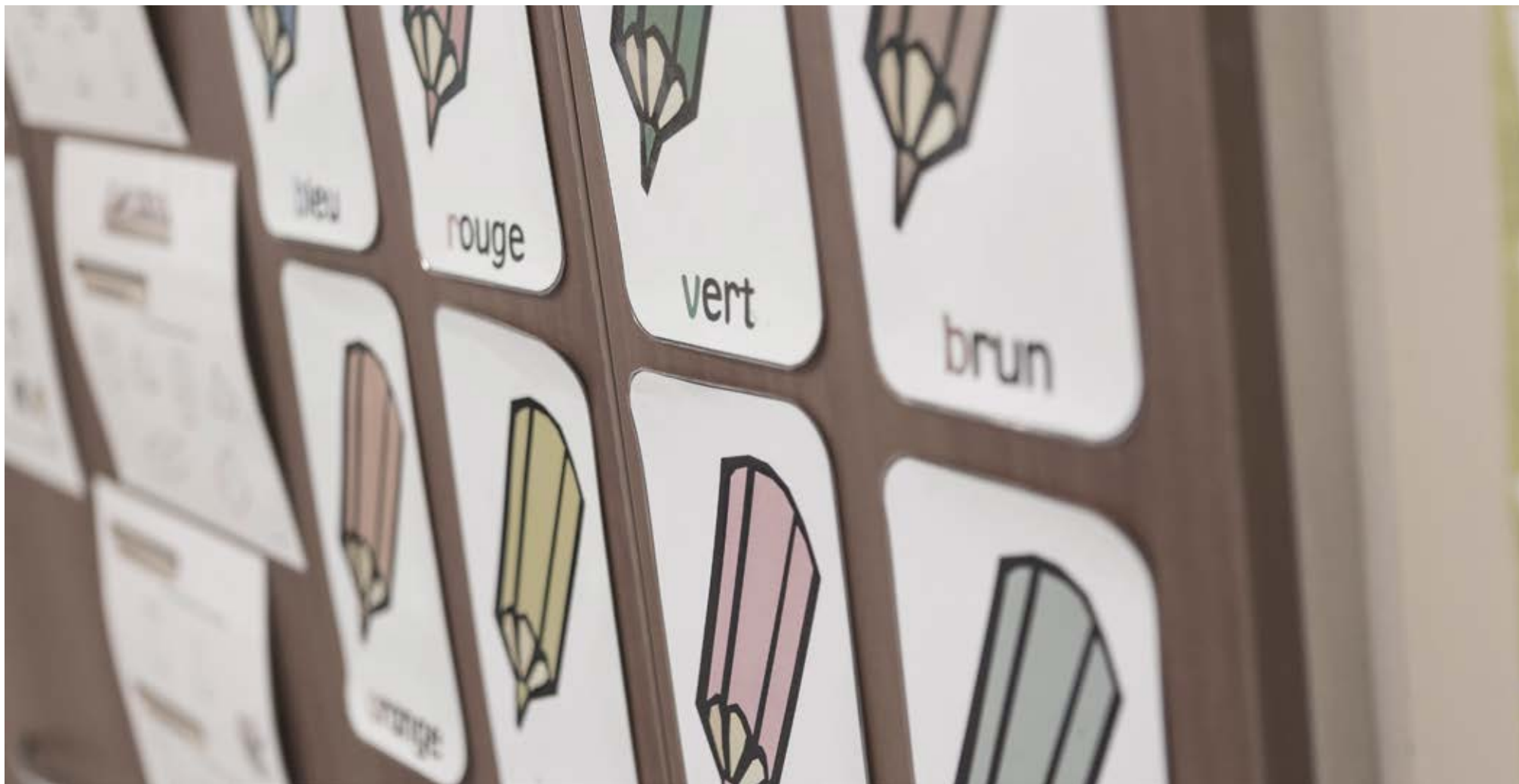


RAPPORT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RA 14-15

28

CSOB



SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

FAITS SAILLANTS 2014-2015 ET PROJETS PARTICULIERS

Le Service des ressources éducatives offre de la formation, de l'accompagnement et des services-conseils aux équipes-écoles. Ce Service met en place divers outils et développe des stratégies pour l'atteinte des cibles de la convention de partenariat.

➔ PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Le programme préscolaire Passe-Partout a accueilli 131 élèves en 2014-2015. Plusieurs activités parents/enfants ont été tenues dont le yoga dans le cadre des saines habitudes de vies.

➔ MATERNELLE 4 ANS À L'ÉCOLE DES EXPLORATEURS

Pour une première année, 15 élèves ont pu bénéficier de la maternelle 4 ans à temps plein. Ce projet vise le développement global de l'enfant facilitant une meilleure entrée au préscolaire 5 ans.

➔ MA CLASSE-QUALITÉ

En 2014-2015, le Service des ressources éducatives a mis sur pied un projet pilote, basé sur les concepts de la Théorie du choix MD. Cette démarche vise à reconnaître que chaque comportement est un choix de l'élève et qu'il doit assumer les conséquences de ce choix d'action. Pour le personnel, cette pratique aide à développer une distance émotive face aux comportements des élèves, aide à dépersonnaliser les interventions de réflexion ainsi que les interventions disciplinaires.

➔ PÉPITO À L'ÉCOLE LOUIS-QUERBES : SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS

Cette démarche école favorisant un climat et des comportements positifs a permis la mise en place des attentes comportementales, de l'enseignement explicite des comportements, d'affiches, de renforçateurs sociaux ainsi que de la gestion des écarts de conduite. Le bilan est positif car l'implication de tout le personnel a permis une diminution des incidents comportementaux de même qu'une amélioration du climat de l'école.

➔ AIDES TECHNOLOGIQUES : CAMP D'ÉTÉ 2014

Ce camp d'été d'une durée de deux semaines, expérimenté par une stagiaire en orthophonie, a permis à six élèves de mieux maîtriser les aides technologiques utilisées à l'école. Des activités de motricité et d'entraînement ont permis une meilleure maîtrise du clavier afin d'améliorer les stratégies en écriture.

➔ FORMATION MAÎTRES ASSOCIÉS CSOB-UQAT

Un projet de formation donnée en collaboration avec l'UQAT a permis à une troisième cohorte de maîtres associés accueillant des stagiaires en enseignement de consolider leur pratique en accompagnement en lien avec les compétences professionnelles du programme de formation des enseignants.

➔ CONSEILLANCE PÉDAGOGIQUE

Dernière année du programme de 2^e cycle en conseillances pédagogiques offert par l'Université de Sherbrooke, programme suivi par un groupe de professionnels. Le développement des compétences professionnelles pour un meilleur accompagnement des milieux en respect des mandats de chacun est travaillé, le tout reposant sur les connaissances issues de la recherche.

SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Plus de 3220 d'élèves ont été transportés en autobus scolaire en 2014-2015, dans l'un des 240 parcours de nos transporteurs sur une distance de 5 371 km par jour. 54 autobus, 4 minibus, 2 autobus adaptés ainsi que 3 berlines étaient requis pour assurer le transport des élèves. Le budget du transport représentait une somme de 4 428 000 \$.

En 2014-2015, le Service du transport scolaire a mis à jour plusieurs parcours d'autobus afin de maximiser le service, représentant la révision complète de 29 parcours. De plus, afin de viser l'autofinancement du service de transport du midi, une analyse des parcours a été réalisée et certains circuits ont été abolis. Suite aux opérations, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée par le conseil des commissaires pour les coûts reliés au transport du midi et à la surveillance du midi.



SERVICE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général doit s'assurer que l'ensemble des activités corporatives de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois se réalise conformément au cadre juridique auquel est soumise la Commission scolaire. Il reçoit les plaintes exprimées par les parents ou les élèves adultes et est responsable de la gestion de l'information et des archives de la Commission scolaire : demande d'accès à l'information, demande de copies de documents ou de dossiers au Centre d'archives.

CENTRE DES ARCHIVES

La *Loi sur les archives* encadre la gestion des archives publiques et privées au Québec et confère à la CSOB la mission d'assurer la gestion et la conservation de ses archives historiques et de ses documents administratifs.

En plus de la gestion et du traitement des archives, le Centre des archives de la CSOB a donné suite à plus de 650 demandes de consultation ou de copies de documents.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Tout au long de l'année, le Service des communications s'assure de faire rayonner l'éducation dans notre communauté et offre du soutien aux services, aux écoles et aux centres pour assurer leurs activités de communication. Il est responsable des relations avec les médias, de la rédaction des publications de la Commission scolaire et de la gestion du site Internet. La Commission scolaire est aussi active sur les médias sociaux avec sa page Facebook. Elle y publie les nombreuses activités scolaires, les événements à venir, sa revue de presse et elle y propose des articles et liens sur l'éducation, la persévérance, le sport et les saines habitudes de vie.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR DE MEILLEURES COMMUNICATIONS!

À l'occasion de la rentrée 2014, le service des communications a lancé le site Internet de la Commission scolaire visant à offrir un site moderne, contenant une actualité dynamique et une nouvelle organisation des informations par secteur et par clientèle, permettant une recherche rapide aux utilisateurs. Les détails pour la rentrée de chacune des écoles, les listes d'articles scolaires, les membres des conseils d'établissement de chacune des écoles sont maintenant accessibles sur le site. Les parents peuvent aussi être avisés du retard du transport scolaire en s'abonnant à l'alerte-transport par courriel.

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

LES RÉSULTATS FINANCIERS 2014-2015

Un déficit moins élevé que prévu et sous contrôle

Avec des revenus et des dépenses de près de 74 M \$, l'exercice financier 2014-2015 se termine par un déficit de 35 932 \$, au lieu du 330 834 \$ prévu au budget. Le déficit 2014-2015 est également nettement inférieur à celui de l'année précédente qui s'élevait à 1,2 M \$. Les décisions difficiles prises par la commission scolaire pour faire face aux compressions budgétaires des dernières années et respecter l'encadrement budgétaire imposé par le gouvernement ont donné les résultats attendus. Ainsi, la situation financière de la commission scolaire et ses établissements demeure saine avec un surplus accumulé au 30 juin 2015 est de 18,3 M \$.

Il est important de savoir que ce 18,3 M \$ n'est pas totalement disponible pour offrir des services aux élèves. En effet une grande partie de cette somme, soit 13,5 M \$ sont des actifs dits non financiers (terrains, écoles, équipements, parc informatique, etc.). Pour pouvoir utiliser ce 13,5 M \$, il faudrait vendre ces actifs à la valeur au livre, ce qui est non souhaitable et non réalisable. Le solde de 4,8 M \$ dont 2,1 M \$ appartenant aux écoles et centres, est disponible pour offrir des services aux élèves, mais son utilisation est, quant à elle, limitée par des règles imposées par le le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) que la commission scolaire a l'obligation de respecter.

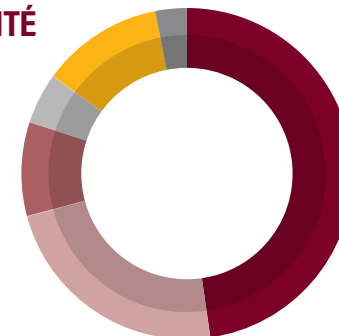
Les états financiers 2014-2015, présentés selon les principes comptables généralement reconnus, ont été vérifiés par la firme Deloitte.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- ✓ Près de 55 M \$ ont été versés en salaire. Cette somme représente 74 % des dépenses totales de 74 M \$.
- ✓ Les dépenses administratives représentent seulement 5 % des dépenses de la commission scolaire.
- ✓ 81% des dépenses sont des services directs aux élèves (enseignement, bibliothèque, informatique, transport et services de garde, etc.) à l'enseignement
- ✓ Les revenus proviennent à 80 % du gouvernement, 11 % des contribuables (la taxe scolaire) et 10% des usagers (frais chargés aux parents, services de garde, etc.).

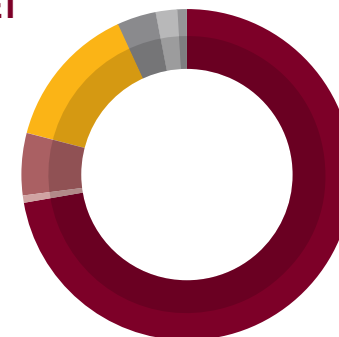
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

■ Enseignement et formation des jeunes et des adultes	35 794 664 \$	49 %
■ Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	17 002 052 \$	23 %
■ Services d'appoint	6 710 752 \$	9 %
■ Activités administratives	3 620 081 \$	5 %
■ Activités relatives aux biens meubles et immeubles	8 521 757 \$	12 %
■ Activités connexes et autres	2 046 621 \$	3 %
TOTAL DES DÉPENSES	73 695 927 \$	100 %



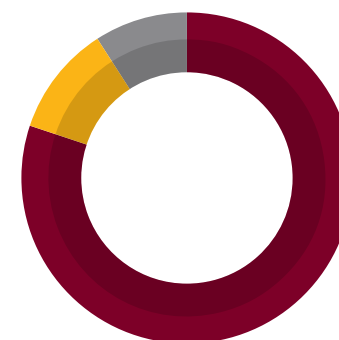
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJET

■ Rémunération	54 507 827 \$	74 %
■ Frais de déplacement	440 863 \$	1 %
■ Fournitures et matériel	4 243 872 \$	6 %
■ Services, honoraires et contrats	9 329 146 \$	13 %
■ Charges d'investissement non capitalisables et amortissements	2 972 476 \$	4 %
■ Financement	1 643 216 \$	2 %
■ Autres dépenses	558 507 \$	1 %
TOTAL DES DÉPENSES	73 695 907 \$	100 %



PROVENANCE DES REVENUS

■ Subvention de fonctionnement du MEESR	59 827 956 \$	80 %
■ Taxe scolaire	7 979 597 \$	11 %
■ Autres revenus	6 627 467 \$	9 %
TOTAL DES REVENUS	74 435 020 \$	100 %



SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

Avec des investissements annuels de près de 3,5 M \$ en 2014-2015, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est fière de maintenir la santé de son parc immobilier. L'amélioration et l'entretien de ses 24 établissements scolaires sur son territoire sont essentiels pour offrir aux élèves un environnement sain et sécuritaire où il fait bon apprendre. Des travaux sont priorisés chaque année pour offrir des milieux de vie agréables pour les élèves. L'annonce des investissements de la Mesure maintien des bâtiments 2014-2015 a permis d'octroyer 2,4 M \$ pour réaliser d'importants travaux de réfection dans cinq établissements scolaires: remplacement de fenêtres, réfection de toiture, de portes et murs extérieurs ainsi que d'installations sanitaires. La Commission scolaire réalise également des travaux divers totalisant près de 1 M \$ annuellement à même son budget d'immobilisations. Tous ces investissements pour le maintien des bâtiments permettent de poursuivre les projets de réfection entamés dans certains établissements, d'assurer des économies d'énergie, de mettre à niveau des infrastructures et de conserver notre patrimoine scolaire.

TRAVAUX MAJEURS

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois a consacré une partie importante de son budget d'investissements pour réaliser des travaux représentant 1,8 M \$ qui apporteront des économies d'énergie. Elle a également réalisé des travaux d'infrastructures qui amélioreront la qualité de vie des élèves et du personnel et leur sécurité tels que la réfection de salles de toilettes, d'une salle d'entraînement ainsi que l'installation de nouveaux systèmes d'interphone dans certaines écoles.

Elle est aussi en processus continu d'amélioration des cours d'école et des jeux s'y trouvant afin de permettre aux enfants d'être actifs!

Projet d'agrandissement des locaux de la formation professionnelle

La Commission scolaire a procédé à l'appel d'offres pour le projet de construction de l'agrandissement et de réaménagement du Centre de formation professionnelle Val-d'Or. Suite à l'octroi du contrat en juin 2015, les travaux ont débuté dès le mois d'août 2015 et devraient se terminer en août 2016. Donc, le Centre de formation professionnelle Val-d'Or devrait pouvoir inaugurer ses nouveaux locaux à l'automne 2016. Un événement stimulant pour la commission scolaire et la communauté!

Investissements majeurs 2014-2015 Projets d'immobilisation	École touchée par cet entretien	Montant engagé
RÉFECTIONS INTÉRIEURES		
Salles de toilettes	St-Sauveur Polyvalente le Carrefour	400 000 \$ 43 000 \$
Planchers, secteur des sciences Couvre-planchers	Polyvalente le Carrefour École Ste-Marie École St-Paul	66 284 \$ 20 000 \$ 37 728 \$
Gymnase (insonorisation, vestiaires, plancher et éclairage) Gymnase (installation de panneaux acoustiques et éclairage)	École St-Isidore École Ste-Marie	158 000 \$ 54 605 \$
Salle d'entraînement	École secondaire Le Tremplin	149 000 \$
Mur de la palestre	École secondaire Le Tremplin	46 000 \$
Éclairage de l'atelier de carrosserie	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	30 000 \$
Installation d'un système d'interphone	École alternative Papillon-d'Or École Notre-Dame-du-Rosaire	22 000 \$ 20 000 \$
RÉFECTIONS EXTÉRIEURES		
Réfection d'un bassin de toiture	Polyvalente Le Carrefour	175 000 \$
Amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées	École secondaire Le Transit	109 900 \$
Réfection de la toiture bloc A	École St-Joseph	17 467 \$
Réfection d'un trottoir	École St-Sauveur	
PROJETS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE		
Réfection de la fenestration et portes extérieures, bloc A	Polyvalente Le Carrefour	758 598 \$
Réfection du parement extérieur et isolation, blocs A et B	École Saint-Joseph	669 911 \$
Réfection de la fenestration, bloc A	École secondaire Le Tremplin	267 202 \$
Réfection de la fenestration	Ressources éducatives (Notre-Dame-de-Fatima)	140 000 \$
Installation d'un système de chauffage	Maison des sœurs (SARCA et Carrefour jeunesse emploi)	25 000 \$

SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Le parc informatique de la Commission scolaire se compose, en 2014-2015, d'environ 2700 ordinateurs et 348 tableaux interactifs répartis dans 24 bâtiments. Durant l'année 2014-2015, le Service des ressources informatiques a procédé à différents investissements majeurs afin d'améliorer le service aux élèves. Il a entre autres investi :

- 92 000 \$ afin de compléter l'installation du réseau Wi-Fi dans tous ses établissements;
- 190 000 \$ afin de renouveler des postes affectés à la pédagogie;
- 20 000 \$ afin de compléter l'installation de tableaux interactifs dans les écoles;
- 48 000 \$ pour poursuivre son plan de renouvellement de l'infrastructure et du réseau;
- 12 000 \$ afin de renouveler les outils de gestion de l'efficience de l'accès Internet.



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines assure le bien-être, les conditions d'emploi et la santé et sécurité au travail de ses 1000 employés. Le recrutement du personnel en tenant compte du programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) et de la vérification des antécédents judiciaires relève également du Service des ressources humaines. Ce dernier gère l'application et l'interprétation des conventions collectives et des lois qui ont des incidences sur les relations de travail avec les trois différents syndicats représentant le personnel de soutien, enseignant et professionnel. L'accueil des nouveaux employés, la formation de certaines catégories d'emploi et la reconnaissance du personnel de la Commission scolaire sont mis en œuvre par ce service. En 2014-2015, 25 membres du personnel ont pris leur retraite tandis que 37 nouveaux employés ont joint les rangs de la CSOB. De plus, 48 membres du personnel ont participé à une formation en secourisme en milieu de travail dans le but de renouveler ou d'obtenir leur certification.

Renouvellement des conventions collectives

L'année scolaire 2014-2015 a été marquée par le processus de renouvellement des conventions collectives. Le 31 mars 2015, les trois conventions collectives définissant les conditions de travail du personnel enseignant, de soutien et professionnel ont pris fin. Des discussions entre les diverses associations syndicales et le comité patronal de négociation ont débuté en 2014-2015 dans le but de renouveler les ententes nationales.

Code d'éthique professionnelle

En janvier 2015, la Commission scolaire s'est dotée d'un code d'éthique professionnelle afin d'encadrer les pratiques des intervenants et de ses employés en se définissant des principes et des règles afin de baliser les comportements, les attitudes et les valeurs propres à notre organisation. Ce code vise à favoriser le mieux-être des personnes, incluant les élèves jeunes et adultes, afin de développer un milieu d'éducation positif où les contacts, les attitudes et les comportements favorisent leur développement, les apprentissages et leur réussite scolaire. Aussi, il vise à établir des relations interpersonnelles saines et harmonieuses empreintes de respect. En adoptant des normes élevées d'éthique et d'intégrité, le code permet de renforcer et de maintenir un haut niveau de qualité des services éducatifs offerts à sa clientèle.

DES ÉCOLES

ET DES CENTRES

ENGAGÉS À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Pour réaliser leur mission éducative qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier, nos écoles et nos centres de formation peuvent compter sur l'engagement de leur personnel, la mobilisation de leur équipe-école et la collaboration des parents afin d'accompagner nos élèves sur le chemin de leur réussite.

LES CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE

Depuis 2010, nos écoles et nos centres mettent en priorité avec leur convention de gestion et de réussite les apprentissages en lecture, en orthographe, en mathématiques et s'assurent d'offrir un environnement sain et sécuritaire, en vue d'augmenter le taux de qualification et de diplomation chez nos élèves.

Les actions entreprises et le suivi des résultats des conventions de gestion et de réussite éducative sont disponibles dans le rapport annuel de chacune des écoles et des centres sur notre site Internet au www.csob.qc.ca/rapports-annuels-etablissements-2014-2015



ÉCOLES PRIMAIRES

École alternative Papillon-d'Or
École institutionnelle Chanoine-Délisle
École Charles-René-Lalande
École Des Explorateurs
École Louis-Querbes
École Notre-Dame-de-l'Assomption
École Notre-Dame-de-Fatima
École Notre-Dame-du-Rosaire
École Saint-Joseph
École Saint-Isidore
École Saint-Philippe
École Saint-Sauveur
École Sainte-Lucie
École Sainte-Marie

ÉCOLES SECONDAIRES

École secondaire La Concorde
École secondaire Le Transit
École secondaire Le Tremplin
Polyvalente Le Carrefour

CENTRES DE FORMATION

Centre de formation générale des adultes
Centre l'Horizon, Centre Le Trait-d'Union, Centre La Concorde

Centre de formation professionnelle Val-d'Or

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

M. Fernand Roy, commissaire à l'éthique et à la déontologie, indique dans son rapport 2014-2015 qu'aucune plainte ne lui a été transmise.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Mme Katy Délisle, qui agit à titre de protecteur de l'élève pour la CSOB, atteste n'avoir reçu aucune plainte officielle du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Au cours de cette période, madame Délisle affirme avoir répondu à trois appels de parents d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement secondaire de Val-d'Or. Ces derniers désiraient recevoir des renseignements et obtenir du support dans des situations d'intimidation vécues par leur enfant. Leurs insatisfactions étaient en lien avec des interventions de la direction d'école jugées insuffisantes. Dans tous les cas, les discussions, explications et recommandations du protecteur de l'élève ont rassuré les parents. Ceux-ci ont été orientés vers des moyens efficaces de rétablissement de la communication avec la direction d'école afin de trouver un terrain d'entente dans le meilleur intérêt de leurs enfants.

RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS ET EXAMEN DES PLAINTES

Le *Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes* prévoit que la Commission scolaire doit rendre compte à la population de l'application de la procédure d'examen des plaintes dans son rapport annuel.

Tableau 1

DEMANDES REÇUES	2014-2015	
Nombre	13	
Différend – référé aux directions d'établissement	9	70 %
Différend – référé aux services administratifs de la CS	2	15 %
Plainte formelle - Responsable des plaintes	2	15 %

Tableau 2

OBJET DES DEMANDES	2014-2015	
Information sur les droits des parents	1	8 %
Conflit entre élèves	2	15 %
Conflit avec le personnel	3	23 %
Décisions et sanctions	4	31 %
Transport scolaire	1	8 %
Intimidation	2	15 %
Services offerts	1	8 %

RAPPORT SOMMAIRE DES SIGNALEMENTS ET PLAINTES RELATIVES À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION - (LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE 96.12 ET 220)

NATURE DES PLAINTES PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN 2013-2014

INTIMIDATION		Au primaire	Au secondaire
	Nombre de rapports	4	8
Nombre d'écoles visées	2	2	
Nombre total d'écoles	14	4	

VIOLENCE		Au primaire	Au secondaire
	Nombre de rapports	14	12
Nombre d'écoles visées	2	2	
Nombre total d'écoles	14	4	

NATURE DES INTERVENTIONS

Toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école. Les interventions suivantes ont été mises en place selon la nature des événements:

- rencontre des parents de l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation, de la victime et des témoins;
- protection pour les victimes et les témoins (selon le cas);
- mesures réparatrices pour les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence;
- référence au personnel professionnel de l'école (psychologue, psychoéducateur, travailleur social) ou d'un partenaire;
- suspension à l'interne ou à l'externe avec protocole de retour en classe.

Des mesures préventives ont été mises en place dans les écoles par le biais des activités suivantes :

- activités structurées et animées dans la cour d'école;
- ateliers de développement des habiletés sociales offerts à des élèves ciblés par les intervenants;
- dépliant d'information destiné aux parents;
- formation sur la surveillance stratégique dans la cour d'école;
- formation pour les conducteurs d'autobus.

Remarques particulières

- Il n'y a eu aucune expulsion d'élèves de la Commission scolaire.
- Aucune plainte n'a fait l'objet d'une demande auprès du protecteur de l'élève.
- De façon générale, les parents et les élèves se sont déclarés satisfaits des interventions mises en place par la direction de l'école.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2015

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
Personnel d'encadrement	18 943	0	18 943	43
Personnel professionnel	16 398	23	16 421	42
Personnel enseignant	198 213	38	198 251	661
Personnel de bureau, technicien et assimilé	93 720	525	94 245	350
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	11 575	208	11 783	26
Total des heures	338 849	794	339 643	1122

1. Chiffres calculés en vertu de la formule utilisée aux fins de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.

Le nombre d'heures total pour la période de janvier à mars 2015 est de 335 148 heures comparativement à 339 643 en 2014, soit une diminution de 4495 heures. Donc, la cible donnée a été atteinte avec succès.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique	0	- \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	1 nature technique 4 services professionnels	234 234 \$ 127 025 \$
Total des contrats de services	5	361 259 \$

1. Une personne physique qu'elle soit en affaire ou non
2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2014-2015

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses réelles
1 Projet de développement	387 380 \$	387 380 \$
Autres activités (continuité et encadrement)	1 949 476 \$	1 873 986 \$

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE

1.0 PRÉAMBULE

- 1.1 Le présent code d'éthique et de déontologie engage les commissaires à contribuer à une gouvernance professionnelle et au maintien d'un lien de confiance de tous les instants avec le personnel, la population et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au Québec. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent assurer l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.
- 1.2 C'est un outil qui nous permet de poursuivre nos objectifs au regard de la qualité et de l'accès aux services éducatifs, de gouverner, d'assurer la réussite de tous ses élèves, de soutenir et d'accompagner nos établissements scolaires et de contribuer au développement de notre communauté, de notre région.
- 1.3 Ce règlement répond aux exigences des lois et propose un encadrement respectant les attentes de la population de son territoire et les principes d'une gouvernance de qualité.

2.0 FONDEMENTS

- 2.1 Le présent règlement s'appuie sur les valeurs retenues par notre Commission scolaire : « La justice, la fierté, le respect, la responsabilité, la rigueur, l'engagement, la coopération et la créativité. »
- 2.2 Il s'appuie sur une moralité administrative irréprochable.
- 2.3 Il s'appuie sur une volonté de placer l'élève et son projet de réussite au cœur de nos activités de gouvernance.

3.0 ENCADREMENTS

Le présent règlement respecte l'esprit des lois québécoises concernées et les politiques de notre Commission scolaire.

4.0 DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

4.1 Commission

Désigne la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

4.2 Commissaire

Désigne un commissaire élu, coopté ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et un commissaire représentant du comité de parents.

4.3 Conseil

Désigne le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

4.4 Éthique

Désigne un ensemble de règles de conduite, de règles de morale.

4.5 Déontologie

Désigne un ensemble de règles, de devoirs qui régissent une profession ou une fonction, ceux qui l'exercent et les rapports entre ces derniers et le public.

4.6 Code d'éthique et de déontologie

Représente une feuille de route sur les façons d'être et de se comporter des commissaires; un engagement personnel pour ces derniers; une image de marque; l'héritage d'un conseil envers un autre conseil.

4.7 Famille immédiate et alliés

Désigne les liens qui existent entre un commissaire et l'une ou l'autre des personnes suivantes :

4.7.1 Parent

Le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru.

4.7.2 Conjoint

La personne qui cohabite avec le commissaire et qui le présente publiquement comme son conjoint ou sa conjointe.

4.7.3 Ex-conjoint

La personne qui a cohabité avec le commissaire et qui était présentée publiquement comme son conjoint ou sa conjointe.

5.0 CHAMP D'APPLICATION

- 5.1 Le Code d'éthique et de déontologie s'adresse à tous les commissaires de la Commission scolaire. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.
- 5.2 Il s'applique en tout temps, soit lors d'une séance publique du conseil des commissaires ou du comité exécutif, lors d'un huis clos, d'une séance de travail, de même qu'en tout autre occasion.
- 5.3 Le président s'assure de l'application de ce règlement.

6.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Dans l'exercice de sa charge, le commissaire respecte les valeurs et les attitudes conformes à l'esprit de son engagement pris lors de son assermentation, ainsi plus particulièrement :

- 6.1 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois et règlements et des politiques établies.
- 6.2 Le commissaire fait preuve de loyauté et de respect des orientations, des priorités, des politiques, des décisions et des règlements établis par le conseil.
- 6.3 Le commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec ses fonctions pour, ainsi, protéger la crédibilité de la Commission scolaire.
- 6.4 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information obtenus dans l'exercice de ses fonctions ou par son privilège de proximité avec la clientèle et le personnel de la Commission scolaire. Sans être limitatifs, voici quelques exemples d'information ou de renseignements visés par le présent alinéa :
- Les discussions sur des négociations en cours;
 - Les négociations avec les fournisseurs;
 - La vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires dans le respect de la protection des renseignements personnels;
 - La sélection du personnel;
 - Les mesures disciplinaires;
 - Les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés « confidentiel » ou « document de travail »;
 - Les documents des autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
 - Toute information pour laquelle le conseil des commissaires, le comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

- 6.5 Le commissaire fait preuve de sérieux et de rigueur dans ses analyses et dans les jugements qu'il porte.
- 6.6 Le commissaire n'exerce pas seul sa fonction. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires et c'est dans un cadre de collégialité qu'il remplit son mandat.
- 6.7 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil et le personnel œuvrant dans l'organisation.
- 6.8 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 6.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans le règlement d'une situation impliquant un élève ou un parent. Il se doit d'informer ces derniers du processus de traitement des litiges.
- 6.10 Le commissaire exerce ses fonctions avec honnêteté, loyauté et dans le meilleur intérêt de la Commission scolaire et de la population qu'elle dessert.
- 6.11 Le commissaire peut manifester son désaccord avec une décision prise par le conseil sans aller à l'encontre de ses obligations légales, sans discréditer les membres du conseil et la Commission scolaire et dans le respect de son code d'éthique.
- 6.12 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du conseil et aux activités auxquelles il a accepté de participer.

7.0 LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

7.1 Mesures de prévention : dénonciation d'intérêts

- 7.1.1 Constitue une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique, toute situation où le commissaire a un intérêt direct ou indirect, pécuniaire ou non, dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire.
- 7.1.2 La notion de conflit d'intérêts doit être interprétée dans son sens le plus large, de façon à inclure toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel, celui de ses proches ou celui d'une tierce partie avec laquelle il a des liens ou des intérêts et celui de la Commission scolaire.
- 7.1.3 Au moment de son entrée en fonction, le commissaire doit soumettre par écrit au directeur général une déclaration des intérêts détenus ou une déclaration des situations ou liens susceptibles de conflit d'intérêts. Au besoin, le commissaire procède lui-même à une mise à jour de sa déclaration, surtout lorsque survient un changement quant à sa dernière déclaration.
- 7.1.4 Lors des activités de représentation où la Commission scolaire défraie le coût de l'inscription, un commissaire délégué peut recevoir des marques d'hospitalité, de gratitude, gagner un prix de présence ou recevoir un cadeau de participation. Le commissaire peut conserver l'avantage reçu. Cependant, il a l'obligation d'informer le conseil par une déclaration écrite pour tout avantage dépassant la valeur de 100 \$.

7.2 Identification de situations de conflit d'intérêts

Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêt. Ceux-ci se regroupent en quatre (4) catégories :

7.2.1 Rapport avec l'argent

- 7.2.1.1 Accepter les avantages directs, cadeaux, marques de reconnaissance en lien avec un dossier traité par le conseil des commissaires.
- 7.2.1.2 Utiliser des biens de la Commission scolaire à des fins personnelles, sous réserve des politiques ou instructions existantes.
- 7.2.1.3 Participer à la décision de l'attribution d'un contrat entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire ou un membre de sa famille immédiate ou alliés possède un intérêt direct ou indirect.

7.2.2 Rapport avec l'information

Utiliser délibérément des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa fonction de commissaire, à des fins personnelles, ou pour favoriser ou nuire à une tierce personne.

7.2.3 Rapport avec l'influence

Utiliser son titre de commissaire pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

7.2.4 Rapport avec le pouvoir

7.2.4.1 Utiliser un discours pouvant porter atteinte à la crédibilité et la réputation de la Commission scolaire.

7.2.4.2 Avoir un comportement pouvant porter atteinte à la crédibilité et la réputation du conseil des commissaires.

8.0 MÉCANISME D'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

8.1 **Plainte**

Toute personne peut porter plainte contre un commissaire pour un manquement aux règles d'éthique et de déontologie qui régissent sa fonction. La plainte est adressée au secrétaire général. Elle doit être faite par écrit, signée et exposer les faits justifiant la plainte. Le secrétaire général doit l'acheminer au commissaire à l'éthique et à la déontologie.

8.2 **Désignation d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie**

8.2.1 Considérant qu'en vertu de l'article 175.1 de la LIP aucune personne du conseil des commissaires ou du personnel régulier de la commission scolaire ne peut agir afin de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique ni imposer une sanction.

8.2.2 Le conseil des commissaires nommé, par résolution, une personne extérieure à l'organisation présentant les compétences recherchées pour traiter les plaintes.

8.2.3 Le conseil des commissaires nommé, par résolution, un substitut au commissaire à l'éthique, qui remplace ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement.

8.3 **Durée du mandat**

Le commissaire à l'éthique et à la déontologie et son substitut sont nommés pour la durée du mandat du conseil. Ils demeurent toutefois en fonction jusqu'à la nomination du nouveau commissaire à l'éthique et à la déontologie par un nouveau conseil des commissaires élu selon la Loi sur les élections scolaires.

8.4 **Mandat**

Le mandat du commissaire à l'éthique et à la déontologie est de :

Recevoir la plainte transmise;

Déterminer la recevabilité de la plainte;

Faire enquête;

Déterminer s'il y a eu contravention au présent code;

Imposer une sanction selon les limites établies;

Le cas échéant, fait une recommandation au conseil afin d'entreprendre des procédures judiciaires en déclaration d'inhabilité du commissaire (Loi sur les élections scolaires);

Produire un rapport annuel.

9.0 TRAITEMENT DES PLAINTES

9.1 **Plainte transmis**

Les situations ou les allégations analysées par le commissaire à l'éthique et à la déontologie proviennent de plaintes reçues par le service du secrétariat général. Ces documents doivent être signés et datés par leurs auteurs.

9.2 **Recevabilité de la plainte**

Le commissaire à l'éthique et à la déontologie décide de la recevabilité de la plainte. Toute plainte jugée frivole, abusive, vexatoire ou manifestement mal fondée peut être rejetée à cette étape. Si le commissaire à l'éthique et à la déontologie juge que le commissaire n'a pas dérogé aux responsabilités et devoirs du code d'éthique et de déontologie, il avise par écrit le plaignant et le commissaire visé par la plainte de sa décision.

9.3 **Faire enquête**

9.3.1 Si la plainte est jugée recevable le commissaire à l'éthique et à la déontologie procède à une enquête dans les trente (30) jours suivant sa décision sur la recevabilité.

9.3.2 Le commissaire à l'éthique et à la déontologie invite le commissaire visé par la plainte à lui fournir ses observations, par écrit, et si ce dernier le demande, il pourra être entendu à ce sujet.

9.3.3 Le commissaire à l'éthique et à la déontologie peut également recueillir les observations de toute personne, s'il le juge opportun.

9.4 **Déterminer s'il y a eu contravention au présent code**

9.4.1 À la suite de son enquête, le commissaire à l'éthique et à la déontologie décide s'il y a ou non contravention au présent code.

9.4.2 La décision est communiquée par écrit au commissaire visé par la plainte, au plaignant et au secrétaire général.

9.5 **Imposer une sanction selon les limites établies**

9.5.1 Sur conclusion que le commissaire a contrevenu au présent code d'éthique et de déontologie, le commissaire à l'éthique et à la déontologie peut lui imposer une sanction. La décision est finale et sans appel.

9.5.2 Pour le choix de la sanction, le commissaire à l'éthique et à la déontologie tient notamment compte de la gravité du manquement et du caractère répétitif des manquements au présent code. Les sanctions peuvent être :

- Un avertissement écrit;
- Un blâme écrit;
- Une suspension définitive ou temporaire de sa participation à des comités de travail.

9.5.3 Cependant, une suspension du droit de participer aux réunions du conseil des commissaires ou du comité exécutif, ou une coupure de traitement ne relève pas de ses compétences.

9.6 **Recommandation au conseil**

9.6.1 Si le commissaire à l'éthique et à la déontologie est d'avis, à la suite de son enquête, qu'un commissaire a commis une malversation, un abus de confiance ou une autre inconduite grave, il doit informer le commissaire visé par la plainte des manquements reprochés ainsi que des sanctions qui peuvent lui être imposées en vertu du présent code.

9.6.2 Le commissaire à l'éthique et à la déontologie doit fournir les informations pertinentes au conseil des commissaires en huis clos.

9.6.3 Le commissaire à l'éthique et à la déontologie ne peut toutefois transmettre la plainte écrite ni révéler l'identité du plaignant sauf avec l'autorisation de ce dernier.

9.6.4 Le conseil des commissaires peut alors décider de déposer, au nom de la commission scolaire, une action en inhabilité contre le commissaire, conformément à l'article 308 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

9.7 Rapport annuel du commissaire aux plaintes

9.7.1 À la fin de chaque année scolaire, le commissaire à l'éthique et à la déontologie dépose un rapport écrit au conseil des commissaires.

9.7.2 Le rapport doit faire état :

- du nombre de plaintes transmises,
- du nombre de plaintes recevables,
- du nombre d'enquête;
- du nombre de manquements;
- des sanctions qui ont été imposées;
- ne doit pas révéler l'identité des plaignants et des commissaires visés.

10.0 ACCESSIBILITÉ

10.1 La Commission scolaire doit rendre le « Code d'éthique et de déontologie » accessible au public en le publiant sur son site internet (web).

10.2 Le rapport annuel de la Commission scolaire doit obligatoirement faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par le commissaire à l'éthique et à la déontologie de déterminer s'il y a eu contravention, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

10.3 Le « Code d'éthique et de déontologie » des commissaires est aussi accessible au secrétariat général de la Commission scolaire.

11.0 CONSERVATION DES DOCUMENTS

Tous les dossiers de plainte traités par le commissaire à l'éthique et à la déontologie sont conservés par le secrétaire général, conformément au calendrier de conservation adopté par le conseil des commissaires.

12.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

12.1 Le présent règlement, adopté par le conseil des commissaires par sa résolution CC-085-08-09, abroge et remplace le règlement antérieur (RCP-002, adopté le 21 janvier 1998 par la résolution CP-06-98).

12.2 Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de sa mise en vigueur et le jour d'entrée en fonction du commissaire à l'éthique, soit le 27 octobre 2009.



Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Une production du Service des communications
de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

www.csob.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque nationale du Canada, 2015